

**Office de la sécurité civile,
du sport et des affaires militaires**

Direction de la police
et des affaires militaires
du canton de Berne

**Amt für Bevölkerungsschutz,
Sport und Militär**

Polizei- und Militärdirektion
des Kantons Bern

Service de la protection civile
Papiermühlestrasse 17v
3000 Berne 22
Téléphone +41 31 636 06 00
www.bsm.sid.be.ch
schutzbauten@be.ch

Liste de contrôle pour le contrôle périodique des constructions (CPC)

Contrôle périodique des constructions protégées de pleine valeur conformément aux Instructions techniques pour les constructions de protection des organismes et du service sanitaire (ITO 1977) ou des constructions protégées modernisées selon les Instructions techniques pour la modernisation des constructions et des abris spéciaux (ITMO Constructions 1997)

Date du contrôle	
Commune / N° de commune	
Type de construction, désignation	
N° d'ouvrage Canton / OFPP	
Adresse	
NPA Lieu	
Coordonnées	
Année de l'approbation du projet	
Date du dernier contrôle périodique de la construction	
Date de la mise en degré de préparation réduit (DPR)	

Intervenants du CPC	Nom Prénom	Fonction
Organisation		
Commune		
OFPP		
Canton		

But

Le contrôle périodique des constructions (CPC)

- sert à vérifier la disponibilité opérationnelle d'emplacements destinés à la conduite (postes de commandement), de postes d'attente, de centres sanitaires protégés ou d'unités d'hôpital protégées;
- renforce le sens des responsabilités des propriétaires et utilisateurs de la construction protégée dans les domaines de l'entretien et de l'exploitation;
- garantit la mise en état de fonctionnement en temps opportun lors d'événements majeurs, de catastrophes et de situations d'urgence et en cas de conflits armés.

Les résultats du CPC servent de base pour assurer les mesures visant au maintien de la valeur. Ils se répercutent sur le versement des contributions forfaitaires annuelles de la Confédération destinées à assurer l'état de préparation des constructions protégées.

Documents de base

Les contrôles périodiques des constructions ont lieu conformément aux documents de base suivants:

- Ordonnance sur la protection civile (OPCI), art. 35
- Instructions de l'Office fédéral de la protection de la population concernant le versement des contributions forfaitaires annuelles destinées à assurer l'état de préparation des constructions protégées, du 20.12.2013

La présente liste de contrôle sert à l'établissement du rapport de contrôle.

Personnel requis

Doivent être présents pendant le CPC:

- la personne responsable de l'entretien de la construction protégée, désignée par le propriétaire,
- les préposés à la construction (membres de la protection civile, tiers), affectés à l'entretien régulier de la construction protégée,
- un responsable du domaine Transmission/Télématique, p. ex. C tm, C gr tm pour les emplacements destinés à la conduite avec extension télématique (env. 1 h).

Doivent en plus être invités à la discussion finale:

- commandant de la protection civile compétent ou son suppléant,
- le représentant concerné du propriétaire.

Préparatifs

- Le réservoir d'eau doit être vide et nettoyé
- Du matériel d'éclairage approprié doit être disponible pour la vérification du réservoir d'eau
- La documentation relative à la construction doit être tenue prête
- Toutes les installations utilisées à des fins étrangères à la protection civile doivent être démontées dans la mesure où elles empêchent un contrôle de la construction
- Les riverains doivent être informés sur les nuisances pouvant résulter de la mise en service du groupe électrogène de secours ou de la marche de la ventilation.

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<p>Abréviations</p> <p>OFPP Office fédéral de la protection de la population</p> <p>IA 2004 Instructions administratives pour la construction et la modernisation de constructions protégées....</p> <p>ITMO 1997 Instructions techniques pour la modernisation des constructions et des abris spéciaux</p> <p>ITC 2017 Instructions techniques pour la construction et le dimensionnement des ouvrages de protection</p> <p>ITO 1977 Instructions techniques pour les constructions de protection des organismes et du service sanitaire</p> <p>ITAS 1982 Instructions techniques pour abris spéciaux</p> <p>ITE 2000 Instructions techniques pour l'entretien des constructions de protection civile de pleine valeur réalisées selon les ITO,</p> <p>les ITAS ou les ITMO</p> <p>ITE 1980 Instructions techniques pour l'entretien des constructions d'avant-ITO</p> <p>IT EMP Instructions techniques concernant la protection EMP de l'alimentation en énergie électrique des ouvrages de protection civile</p> <p>IT Chocs Instructions techniques concernant la résistance aux chocs des éléments montés dans les constructions de protection civile</p> <p>ITVI 2012 Instructions techniques concernant la ventilation des abris dotés d'une isolation thermique</p> <p>LCE liste de contrôle de l'entretien</p> <p>MET Manuel concernant l'exploitation technique des constructions de protection civile</p> <p>DPN Degré de préparation normal</p> <p>DPR Degré de préparation réduit des constructions protégées de la protection de la population (Directives DPR 2004)</p> <p>Dans la mesure du possible, seules les abréviations précitées (sans mention de l'année d'édition) seront encore utilisées ci-après.</p> <p>Texte en italique</p> <p>Indication générale ou indications concernant les différentes rubriques</p>					
1000	Questions préliminaires concernant l'exploitation					
1100	Documentation relative à la construction					
1101	Généralités					
	<p>Indication générale</p> <p>En principe, tous les documents techniques qui étaient nécessaires à la construction ou à la modernisation de l'abri doivent être disponibles.</p>					
1101.01	Une documentation relative à la construction est-elle disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1102	Documents de construction					
	<p>Indication générale</p> <p>Les plans d'exécution et documents concernant le domaine de construction suivants doivent être disponibles en trois exemplaires (ouvrage de protection, OPC, commune/propriétaire).</p> <p>Si les documents relatifs aux rubriques 2101.04 et 2101.05 ne peuvent pas être obtenus, ils ne doivent pas être établis après coup.</p>					
1102.01	Plan de situation disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1102.02	Vue en plan (incluant le mobilier) disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1102.03	Coupes disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1102.04	Calcul statique avec plan des charges disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1102.05	Plan d'armature, y compris listes de fers pour radier, murs, piliers et dalles, disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1102.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1102.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1103	Documents concernant la ventilation					
	<p>Indication générale</p> <p>Les documents suivants concernant la ventilation doivent être disponibles en trois exemplaires (ouvrage de protection, OPC, commune/propriétaire).</p>					
1103.01	Des plans d'installation révisés (vue en plan, coupes) sont-ils disponibles pour la ventilation?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Plans d'installation "ventilation" avec conduits, unités de ventilation, ventilateurs, clapets, préfiltres, filtres à gaz représentés en couleur					
1103.02	Des plans d'installation révisés (vue en plan, coupes) sont-ils disponibles pour les installations de chauffage équipées d'un système de pompage d'eau chaude?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Plans d'installation avec conduits de chauffage (rouge = aller, bleu = retour) et appareils représentés en couleur					
1103.03	Le schéma d'exploitation du système de ventilation (principe de ventilation) comprenant le mode d'emploi correspondant est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Le schéma d'exploitation doit révéler la manière de régler les différents modes d'exploitation de l'installation de ventilation (exploitation sans filtre, exploitation avec filtres, exploitation de secours, marche à air de roulement, service d'entretien) (ex. MET 5.2-3).					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
1103.04	Le schéma d'exploitation et le mode d'emploi de l'installation de chauffage (principe de chauffage) sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1103.05	Le calcul de la ventilation (répartition de l'air pulsé et système d'évacuation d'air) est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1103.06	Les feuilles de données techniques (appareils de ventilation, installation de chauffage, instruments de mesure, VAE, SSP, filtres, etc.) sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les feuilles de données techniques (modes d'emploi, documents d'exploitation et d'entretien) doivent être disponibles pour tous les appareils installés.</i>					
1103.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1103.08		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1104	Documents concernant l'approvisionnement en eau					
	Indication générale <i>Les documents suivants concernant l'approvisionnement en eau doivent être disponibles en triple exemplaire (ouvrage de protection, OPC, commune/propriétaire).</i>					
1104.01	Les plans d'installation révisés (vue en plan) sont-ils disponibles pour l'eau froide et l'eau chaude?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1104.02	Le schéma de principe révisé est-il disponible pour l'approvisionnement en eau et la distribution d'eau?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Ce plan correspond en règle générale à la hauteur d'un format A4 et à une largeur de plusieurs mètres.</i>					
1104.03	Le schéma contenant les différents modes d'exploitation de l'installation d'approvisionnement en eau sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le schéma d'exploitation "eau" doit renseigner sur la manière d'obtenir les divers modes d'exploitation de l'installation d'approvisionnement en eau (exploitation du réseau en temps de paix, exploitation du réseau en cas de situation de guerre, exploitation du réservoir, alimentation de secours) (ex. MET 5.3-2).</i>					
1104.04	Les feuilles de données techniques (installation de surpression, appareil de stérilisation par rayons ultraviolets, etc.) sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les feuilles de données techniques (modes d'emploi, documents d'exploitation et d'entretien) doivent être disponibles pour tous les appareils installés.</i>					
1104.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1104.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1105	Documents concernant l'évacuation des eaux usées					
	Indication générale: <i>Les documents suivants concernant l'évacuation des eaux usées doivent être disponibles en triple exemplaire (ouvrage de protection, OPC, commune/propriétaire).</i>					
1105.01	Les plans d'installation révisés (vus en plan, coupes) des conduites au sol sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1105.02	Le schéma et les différents modes d'exploitation du système d'évacuation des eaux usées sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le schéma d'exploitation "eaux usées" doit renseigner sur la manière d'obtenir les divers modes d'exploitation du système d'évacuation des eaux usées (exploitation normale, fonctionnement en cas de défaillance de la canalisation extérieure, fonctionnement en cas de défaillance de la pompe à eaux usées) (ex. MET 5.4-2 – 5.4-4).</i>					
1105.03	Les feuilles de données techniques (pompe électrique à matières fécales, pompe manuelle à matières fécales, etc.) sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les feuilles de données techniques (modes d'emploi, documents d'exploitation et d'entretien) doivent être disponibles pour tous les appareils installés.</i>					
1105.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1105.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1106	Documents concernant l'alimentation électrique					
	Indication générale: <i>Les documents suivants concernant l'alimentation électrique doivent être disponibles en triple exemplaire (ouvrage de protection, OPC, commune/propriétaire).</i>					
1106.01	Les plans révisés (plans, coupes, éven. vues) de l'installation à courant fort et de la liaison équipotentielle (mise à terre) sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Plan de l'installation de la liaison équipotentielle (plan de mise à terre) prescrit uniquement pour les ouvrages de protection réalisés à partir de 1983.</i>					
1106.02	Le schéma de principe révisé de l'alimentation électrique (schéma de principe du courant fort) est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1106.03	Les schémas électriques révisés (tableau principal, tableau secondaire) sont-ils disponibles pour chaque armoire de distribution?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1106.04	Le mode d'emploi du groupe électrogène de secours est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1106.05	La documentation relative au groupe électrogène de secours est-elle disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>La documentation doit contenir les indications suivantes: capacité du réservoir de carburant, niveau de l'eau de refroidissement, tableau des charges, mode d'emploi et instructions d'entretien, résultat de la marche d'essai de 24 heures.</i>					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
1106.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1106.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107	Documents concernant la transmission / télématique					
	<i>Indication générale</i> <i>Les documents suivants concernant la transmission et la télématique doivent être disponibles en triple exemplaire (ouvrage de protection, OPC, commune/propriétaire).</i>					
1107.01	Le plan de situation des raccordements et emplacements d'antenne est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.02	Le plan d'installation révisé pour les équipements de transmission / télématique est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.03	Le schéma de principe révisé pour les équipements de transmission / télématique est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.04	Le schéma de principe révisé pour l'installation radio 2500 MHz est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le Guide de l'OFPP sur l'extension des systèmes télématiques (voir le site internet de l'OFPP) prévoit les composants actifs suivants:</i> - modem - routeur - autocommutateur d'utilisateur ACU (PBX) - commutateur de réseau (Switch)					
1107.05	Le schéma de principe révisé pour l'installation radio 200 MHz (ancien système) est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.06	Les instructions pour l'utilisation du modem sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.07	Les instructions pour l'utilisation du routeur sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.08	Les instructions pour l'utilisation de l'autocommutateur d'utilisateur (ACU) sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.09	Les instructions pour l'utilisation du commutateur de réseau sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.10	La documentation sur l'intégration des lignes de données, de la téléphonie et sur la programmation de l'ACU est-elle disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.11		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1107.12		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1108	Documents concernant les installations du service sanitaire					
	<i>Indication générale</i> <i>Les documents suivants concernant les installations du service sanitaire doivent être disponibles en triple exemplaire (ouvrage de protection, OPC, commune/propriétaire).</i>					
1108.01	Le plan d'installation révisé pour le DCOP est-il disponible? (partie intégrante de la documentation concernant la ventilation)	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1108.02	Le schéma d'exploitation révisé pour le DCOP est-il disponible? (partie intégrante de la documentation concernant la ventilation)	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1108.03	Les feuilles de données techniques (évaaporateur, filtre, etc.), le mode d'emploi et les instructions d'entretien fournis par les fabricants sont-ils disponibles? (partie intégrante de la documentation concernant la ventilation)	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1108.04	Le calcul de la ventilation DCOP est-il disponible? (partie intégrante de la documentation concernant la ventilation)	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1108.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1108.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1109	Documents concernant le contrôle de réception de la construction protégée					
1109.01	La documentation de la construction contient-elle le rapport faisant suite au contrôle de réception?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le procès-verbal de réception de la construction protégée doit faire partie de la documentation de la construction. Ce procès-verbal contient des indications et des valeurs importantes pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages de protection (p. ex. contrôle de la surpression et des temps de rinçage des sas). Si le procès-verbal de réception n'est pas disponible, les valeurs doivent être vérifiées aux points de contrôle correspondants (chapitres 3000 à 5000).</i>					
1110	Documents concernant le contrôle périodique des constructions (CPC)					
1110.01	Un contrôle périodique a-t-il déjà eu lieu précédemment dans cette construction protégée?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1110.02	Le rapport du dernier CPC est-il contenu dans la documentation de la construction?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Date du dernier contrôle périodique de la construction (CPC):</i>					
1200	Personnel					
1201	Personnel technique					
1201.01	Une personne responsable de la construction protégée est-elle désignée?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité											
	<p><i>Le propriétaire désigne un responsable chargé de l'entretien de la construction. Le responsable doit disposer d'une équipe d'entretien exécutant les travaux selon les ITE. Celle-ci peut par exemple être composée des personnes et représentants suivants:</i></p> <p><input type="radio"/> préposés aux constructions de la protection civile</p> <p><input type="radio"/> employés de la commune concernée</p> <p><input type="radio"/> service technique d'hôpitaux</p> <p><input type="radio"/> spécialistes</p> <p><input type="radio"/> entreprises spécialisées</p> <p><input type="radio"/> concierges</p> <p><i>Pour des raisons de sécurité, au moins deux personnes doivent être présentes lors de chaque petit ou grand entretien (voir aussi la liste de contrôle "Travailleurs isolés" 67023 de la Suva).</i></p>																
1201.02	Le personnel technique est-il en mesure de garantir la maintenance et l'entretien de la construction protégée de même que son état de préparation sur le plan technique?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK													
1202	Entretien périodique																
	<p>Indication générale</p> <p>Travaux d'entretien périodiques (par an)</p> <table> <tr> <td></td> <td>DPN</td> <td>DPR</td> </tr> <tr> <td>Rondes de contrôle:</td> <td>8</td> <td>aucune</td> </tr> <tr> <td>Petit entretien:</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Grand entretien:</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </table>		DPN	DPR	Rondes de contrôle:	8	aucune	Petit entretien:	3	3	Grand entretien:	1	1				
	DPN	DPR															
Rondes de contrôle:	8	aucune															
Petit entretien:	3	3															
Grand entretien:	1	1															
1202.01	L'entretien périodique de la construction protégée est-il effectué?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK												
1202.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
1202.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
1203	Outils et matériel servant à l'entretien																
1203.01	Le personnel technique dispose-t-il de l'outillage nécessaire à l'entretien périodique?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
	<i>voir ITE 2000, partie 14 pour les constructions de protection civile de pleine valeur ou ITE 1980, p. 1.119 ss, pour les constructions protégées d'avant-ITO</i>																
1203.02		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
1300	Documents																
1301	Documents administratifs																
1301.01	Les tâches du responsable des constructions et des préposés aux constructions sont-elles décrites dans un cahier des charges?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
	<i>voir exemple: ITE 2000, page 1-25 (s'applique également aux constructions de protection civile d'avant-ITO)</i>																
1301.04	Les préposés aux constructions disposent-ils des ITE 2000?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
1301.05	Le manuel concernant l'exploitation technique des constructions de protection civile (MET) adapté est-il disponible pour la construction protégée?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
	<i>1re partie : PC I, PC II et constructions combinées (PSS non compris) 1750.00/11 2e partie : COP, hôpitaux de secours et constructions combinées 1750.00/12 3e partie : PC I pourvus d'appareils de ventilation VA 150, PC II réd, PC III, PC III réd, po att I, po att I*, po att II, po att II*, po san et leurs combinaisons 1750.00/13</i>																
1301.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
1302	Documents techniques																
1302.01	Un journal relatif à cette construction de protection (carnet de bord) est-il tenu?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
	<i>Dispose-t-on d'un journal de la construction de protection (journal de bord) servant à inscrire de manière sommaire tous les faits tels qu'occupations, travaux d'entretien périodique, dérangements, réparations et autres activités spéciales, etc. (qui? – quand? – quoi?). Voir l'exemple ITE 2000, page 2-15, pour les constructions de protection civile de pleine valeur ou ITE 1980, page 1.105, pour les constructions protégées d'avant-ITO</i>																
1302.02	Une liste de contrôle de l'entretien (LCE) est-elle disponible pour cette construction protégée?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
	<i>Voir l'exemple ITE 2000, page 2-6, pour les constructions de protection civile de pleine valeur</i>																
1302.03	Dispose-t-on dans la construction de protection d'une liste des pièces de rechange et du matériel de remplacement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
	<i>Exemple selon ITE 2000, partie 14. La liste concerne toutes les pièces de rechange non mentionnées explicitement figurant dans les chapitres suivants, par ex.: lampes à incandescence, lampes fluorescentes, starters, batteries, courroies trapézoïdales, joints, fusibles, nattes de préfiltre, etc. Il convient de préparer une liste de commande dans la construction protégée.</i>																
1302.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK														
1303	Listes de contrôle pour la préparation de constructions protégées																

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	Indications générales Suivant l'exemple des listes des mesures conformément au MET (parties 1-3), chapitre 4, on se servira des listes de contrôle disponibles sur le site internet de l'OFPP. Les listes de contrôle spécifiques à la construction suivantes doivent être établies: - Préparation de constructions de protection pour le cas de catastrophes et les situations d'urgence - Préparation de constructions de protection pour le cas de conflits armés - Mise en service de constructions de protection en cas de conflits armés - Dérangements Le canton décide si le MET ou les listes de contrôle spécifiques aux constructions doivent, pour le cas de conflits armés, être établis maintenant ou au plus tard après que le Conseil fédéral a ordonné des mesures pour renforcer la protection de la population. On peut à l'heure actuelle renoncer aux listes des mesures Dangers/Alarmes telles qu'elles sont prévues dans le MET (partie 1-3, chapitre 4, ch. 4.2) ou à une liste de contrôle distincte.					
1303.01	Une liste de contrôle spécifique à la construction protégée est-elle disponible pour la préparation en cas de catastrophe et de situation d'urgence?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1303.02	Une liste de contrôle spécifique à la construction protégée est-elle disponible pour la préparation en cas de conflits armés?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1303.03	Une liste de contrôle spécifique à la construction est-elle disponible pour la mise en service en cas de conflits armés?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1303.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304	Listes de contrôle "Dérangements"					
	Indications générales Suivant l'exemple des listes des mesures prévues dans le MET (partie 1-3), chapitre 4, on utilisera les listes de contrôle disponibles sur le site internet de l'OFPP. Selon la construction protégée, des listes de contrôle spécifiques pour le cas d'un dérangement devraient aujourd'hui être disponibles.					
1304.01	Liste de contrôle "Défaillance du ventilateur d'air pulsé" disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304.02	Liste de contrôle "Défaillance du système d'alimentation en eau locale" disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304.03	Liste de contrôle "Reflux à partir de la canalisation locale" disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304.04	Liste de contrôle "Défaillance de la pompe à matières fécales" disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304.05	Liste de contrôle "Défaillance du réseau local de distribution de courant" disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304.06	Liste de contrôle "Défaillance du groupe électrogène de secours" disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304.07	Liste de contrôle "Alarme du système de détection de gaz" disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1304.08	Liste de contrôle	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1400	Modifications, telles qu'installations et montages d'éléments pour l'utilisation à des fins étrangères à la protection civile / Degré de préparation réduit (DPR)					
1401	Installations et montages d'éléments pour l'utilisation à des fins étrangères à la protection civile					
	Indication générale Toute modification apportée à la construction protégée ne doit aucunement influencer sur la fonction protectrice et l'exploitation de la construction. Chaque modification est soumise à l'autorisation des autorités compétentes.					
1401.01	Les approbations de l'OFPP et du service cantonal responsable des ouvrages de la protection civile sont-elles disponibles pour les modifications effectuées?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Il incombe à l'OFPP d'approuver les installations et montages d'éléments dans des constructions protégées en vue de leur utilisation à des fins étrangères à la protection civile. S'ils sont prévus dans les plans de révision, ces travaux de modification sont également considérés comme approuvés. En l'absence d'une telle autorisation, le propriétaire est tenu de soumettre ces documents par la voie de service afin que les installations et éléments concernés puissent être approuvés après coup.					
1401.02	L'enveloppe de la construction protégée (gaines, carottages, plaques en acier disponible, etc...) est-elle étanche?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
1401.04	Les installations et éléments supplémentaires sont-ils montés de manière à résister aux chocs ou démontables?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	Des systèmes supplémentaires (p. ex. systèmes de ventilation et d'évacuation d'air, installations de climatisation, dispositifs de déshumidification, dispositifs d'isolation acoustique et thermique, installations électriques et systèmes télématiques, etc.) sont-ils installés de manière à résister aux chocs. Ils peuvent être maintenus s'ils ne portent pas atteinte à la fonction protectrice de la construction.					
1401.05	La construction dispose-t-elle d'un système de protection EMP intact?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	Tableaux principal et secondaire, coffret de raccordement, coffret externe à bornes, prises, luminaires, appareils montés à demeure, etc.					
1401.07	Les équipements techniques de la construction protégée (fermetures d'ouvrage, installations de chauffage, de ventilation, sanitaires et électriques) sont-ils tous disponibles?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
	Le démontage d'une installation dans une construction protégée exige l'approbation de l'OFPP.					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
1401.09	Des revêtements de sol, de paroi et de plafond exposés au risque d'incendie font défaut. Les directives de protection incendie de l'AEAI sont valables.	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
1401.10	Le dispositif d'isolation thermique installé après coup est-il démontable?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1401.11	Les parois et plafonds sont-ils exempts de crépi?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les crépis de paroi et de plafond sont interdits dans les constructions protégées.</i>					
1401.12	Les parois sont-elles exemptes de carrelages?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les parois de constructions protégées ne doivent pas être revêtues de carrelages (risque d'éclat). Dans les locaux humides, les carrelages de sol en céramique sont autorisés.</i>					
1401.13	Une planification concernant le démontage d'installations et d'éléments utilisés à des fins étrangères à la protection civile et la remise de la construction protégée dans l'état initial est-elle disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Une planification est requise pour la remise de la construction protégée dans l'état initial</i> - durée nécessaire - personnel - matériel					
1401.14	Les murs intermédiaires ajoutés sont-ils conformes aux prescriptions?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
	<i>Les murs intermédiaires en briques, en briques silico-calcaires ou en plâtre ne sont pas autorisés.</i>					
1401.15		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
1401.16		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2000	Domaine de la construction					
2100	Généralités					
2101	Plan synoptique et panneaux indicateurs de locaux					
	<i>Indication générale</i> <i>Dans les PC et po att, les plans synoptiques sont fixés à une paroi libre du réfectoire; dans les unités d'hôpital protégées et les centres sanitaires protégés, ils doivent être affichés dans les locaux de triage/d'admission/de désinfection. Deux plans synoptiques seront fixés dans les PC combinés avec une unité d'hôpital protégée ou un centre sanitaire protégé. Affichage facultatif mais néanmoins recommandé dans les po att II, po att II*, po att III (ITO, page 2.95.2).</i>					
2101.01	Un plan synoptique est-il affiché?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2101.02	Des panneaux indicateurs de locaux sont-ils apposés?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>voir ITO, page 2.95.1</i>					
2101.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2102	Extincteurs portatifs					
	<i>Indications générales</i> <i>Le nombre minimal d'extincteurs portatifs est fixé dans les Instructions de l'OFPP sur l'équipement des constructions protégées en extincteurs portatifs ainsi que sur le remplacement et l'entretien de ceux-ci. Dans les constructions protégées, le nombre minimal exigé est financé par l'OFPP.</i> <i>Conformément aux ITO, les locaux suivants doivent être équipés d'extincteurs selon la répartition ci-après:</i> <i>local à usages multiples dans les unités d'hôpital protégées = 4 extincteurs</i> <i>usages multiples dans les centres sanitaires protégés = 2 extincteurs</i> <i>local des machines, centre tm, réfectoire = 1 extincteur dans chaque local</i> <i>local à</i> <i>local de ventilation ou</i> <i>Pour le montage antichoc des extincteurs portatifs, seuls les supports homologués (selon la liste des composants homologués de l'OFPP) avec les extincteurs portatifs correspondants peuvent être utilisés.</i>					
2102.01	La construction protégée est-elle équipée d'extincteurs portatifs?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
2102.02	Les extincteurs portatifs sont-ils disponibles en nombre suffisant et fixés de manière résister aux chocs?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
2102.03	Les extincteurs portatifs sont-ils montés au bon endroit?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
2102.05	Les extincteurs portatifs disponibles correspondent-ils au type approprié?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
2102.06	Les extincteurs portatifs sont-ils entretenus et scellés conformément aux instructions en la matière?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Depuis le 1er janvier 2015, la directive de protection incendie de l'AEAI relative aux dispositifs d'extinction prévoit pour les extincteurs portatifs des contrôles périodiques à des fins de maintenance conformément aux instructions ad hoc du fabricant. Aux termes des Instructions de l'OFPP sur l'équipement des constructions protégées en extincteurs portatifs ainsi que sur le remplacement et l'entretien de ceux-ci, les extincteurs portatifs installés dans les constructions protégées doivent être contrôlés au moins tous les trois ans par une entreprise spécialisée.</i>					
2102.07		<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
2102.08		<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
2104	Fixation antichoc d'équipements et d'appareils utilisés à des fins étrangères à la protection civile					
2104.01	Les équipements et appareils utilisés à des fins étrangères à la protection civile qui sont montés à demeure sont-ils fixés conformément aux IT Chocs?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Comparaison optique avec les fixations des équipements techniques des constructions protégées.</i>					
2104.02		○	1 = OK 0 = nOK			
2104.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2200	Enveloppe de la construction, accès, environs, ouvrages extérieurs (prise et sortie d'air, sorties de secours)					
2201	Fissures de l'enveloppe de la construction					
	<i>Indication générale</i> <i>Les fissures sèches d'une largeur de moins de 2 mm ne seront pas mentionnées. Lors de fissures visibles sur l'enveloppe de la construction, la rubrique 2201.01 ou 2201.02 de même que la ligne incluant les panneaux indicateurs de locaux doivent être complétées.</i>					
2201.01	L'enveloppe de la construction ne présente-t-elle aucune fissure visible avec infiltration d'eau?	○		1 = OK 0 = nOK		
2201.02	L'enveloppe de la construction ne présente-t-elle aucune fissure visible d'une largeur supérieure à 2 mm sans infiltration d'eau?	○	1 = OK 0 = nOK			
	Fissure au plafond/mur/radier dans le local					
2201.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2201.04		○	1 = OK 0 = nOK			
2202	Gaines à travers l'enveloppe de la construction et cloisonnements pare-feu intérieurs					
2202.01	Toutes les gaines de l'enveloppe de la construction sont-elles étanches au gaz et résistantes à la pression?	○		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Étanche au gaz = fermé hermétiquement</i> <i>Résistant à la pression = muré vers l'extérieur sous forme conique ou recouvert à l'intérieur par une plaque en acier</i> <i>Les éléments homologués par l'OFPC qui sont fixés selon les instructions de perçage et de montage du fabricant répondent aux deux critères (1 bar / 3 bar)</i>					
2202.02	Les cloisonnements pare-feu des passages des parois intérieures et des chemins de câbles ne sont-ils pas endommagés?	○				1 = OK 0 = nOK
2202.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2203	Conduites étrangères à la construction					
2203.01	Aucune conduite de vapeur, de gaz ou de vapeur ou autre conduite servant au transport d'autres fluides dangereux n'est-elle posée à l'intérieur de la construction protégée?	○		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Les conduites d'eau froide et d'eau chaude d'un diamètre maximal de 2 pouces (50,8 mm) et les conduites d'évacuation des eaux usées sont admises.</i> <i>Les conduites de vapeur, de gaz ou de mazout ou celles qui sont utilisées pour d'autres fluides dangereux sont interdites.</i>					
2203.02		○	1 = OK 0 = nOK			
2203.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2204	Protection des accès contre les décombres (zone hors décombres)?					
2204.01	Au moins un accès est-il situé dans la zone hors décombres?	○		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Lorsqu'il y a plusieurs accès, au moins un d'entre eux doit être protégé contre les décombres. Zone hors décombres = distance équivalant à au moins la moitié de la hauteur à la corniche du bâtiment situé au-dessus ou des bâtiments situés à proximité</i> <i>- s'applique aux constructions protégées réalisées conformément aux ITO, d'avant-ITO de même qu'aux constructions modernisées selon les ITMO.</i>					
2204.02		○	1 = OK 0 = nOK			
2204.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2205	Protection des ouvrages extérieurs contre les décombres					
2205.01	Les prises d'air sont-elles situées dans la zone hors décombres?	○		1 = OK 0 = nOK		
2205.02	Les sorties d'air sont-elles situées dans la zone hors décombres?	○		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Toutes les ouvertures des prises et sorties d'air doivent à tout moment être situées dans la zone hors décombres.</i> <i>Zone hors décombres = distance équivalant à au moins la moitié de la hauteur à la corniche du bâtiment situé au-dessus ou des bâtiments situés à proximité</i>					
2205.03	Les sorties de secours ou sauts-de-loup de voies d'évacuation sont-ils protégés contre les décombres?	○		1 = OK 0 = nOK		
2205.04		○	1 = OK 0 = nOK			
2205.05		○	1 = OK 0 = nOK			
2206	Sécurisation des ouvrages extérieurs					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Indications générales</i> <i>Des échelons ou une échelle sont exigés dans tout puits d'une hauteur de 1,50 m au minimum. Ils doivent être posés sur la paroi latérale du puits de façon qu'ils n'aboutissent pas sur le côté du puits formant un cône.</i> <i>Lorsque la hauteur du puits atteint ou dépasse 4,50 m, des paliers intermédiaires doivent être réalisés sur l'un des côtés du puits. A défaut, une échelle à crinoline est prescrite (celle-ci est obligatoire à partir d'une hauteur de puits de 3 m).</i>					
2206.01	Les prises d'air sont-elles équipées d'aides d'accès, d'échelles, voire au besoin de paliers intermédiaires?	○				1 = OK 0 = nOK
2206.02	Les sorties d'air sont-elles pourvues d'aides d'accès, d'échelles, voire au besoin de paliers intermédiaires?	○				1 = OK 0 = nOK
2206.03	Les sorties de secours ou sauts-de-loup de voies d'évacuation sont-ils pourvus d'aides d'accès, d'échelles, voire au besoin de paliers intermédiaires?	○				1 = OK 0 = nOK
2206.04		○	1 = OK 0 = nOK			
2206.05		○	1 = OK 0 = nOK			
2207	Sécurisation des grilles caillebotis					
	<i>Indications générales</i> <i>Les grilles caillebotis doivent être sécurisées; les couvercles perforés et non perforés en acier/fonte ne doivent pas être sécurisés.</i> <i>Les grilles de sécurité recouvrant les sorties de secours doivent pouvoir être ouvertes depuis l'intérieur.</i> <i>Il convient de réaliser les sécurisations des différentes grilles à l'aide de matériaux empêchant que celles-ci ne rouillent ou se bloquent. Elles pourront ainsi être aisément ouvertes en cas d'urgence ou pour des travaux d'entretien.</i>					
2207.01	Les grilles caillebotis des prises d'air sont-elles sécurisées?	○				1 = OK 0 = nOK
2207.02	Les grilles caillebotis des sorties d'air sont-elles sécurisées?	○				1 = OK 0 = nOK
2207.03	Les grilles caillebotis des sorties de secours ou sauts-de-loup de voies d'évacuation sont-elles sécurisées?	○				1 = OK 0 = nOK
2207.04		○	1 = OK 0 = nOK			
2207.05		○	1 = OK 0 = nOK			
2208	Conditions d'entretien					
2208.01	L'accessibilité des ouvrages extérieurs est-elle garantie pour leur entretien?	○	1 = OK 0 = nOK			
	<i>L'ouverture du puits est obstruée ou encombrée par des décombres ou d'autres débris, la grandeur de l'ouverture est insuffisante en raison du montage d'une isolation extérieure ou d'une autre couverture ou la végétation empêche d'y entrer ou d'en sortir.</i>					
2208.02	Les voies d'évacuation sont-elles intactes?	○		1 = OK 0 = nOK		
2208.03	Les ouvrages extérieurs sont-ils secs et non infiltrés d'eau?	○	1 = OK 0 = nOK			
2208.04	L'écoulement de l'eau fonctionne-t-il dans les ouvrages extérieurs?	○	1 = OK 0 = nOK			
2208.05		○	1 = OK 0 = nOK			
2208.06		○	1 = OK 0 = nOK			
2209	Entretien des ouvrages extérieurs					
2209.01	Les ouvrages extérieurs sont-ils maintenus dans un état de propreté adéquat et entretenus conformément aux prescriptions?	○	1 = OK 0 = nOK			
2209.02		○	1 = OK 0 = nOK			
2209.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2210	Sécurisation des garde-corps ou balustrades, consignes générales					
2210.01	Les garde-corps ou balustrades sont-ils conformes aux normes de sécurité?	○				1 = OK 0 = nOK
	<i>En présence d'accès tels que rampes ou escaliers, on suppose généralement un risque de chute lorsque le bord est accessible ou que la hauteur de chute serait supérieure à 1,0 m. De telles zones doivent être sécurisées au moyen de garde-corps ou de balustrades conformes à la norme SIA 358 (2010).</i> <i>La hauteur normale de l'élément de protection est de 1,0 m. Dans le cas de balustrades fixes d'une épaisseur d'au moins 0,20 m, la hauteur minimale est fixée à 0,90 m. Pour les escaliers, la hauteur des balustrades et mains courantes doit atteindre au minimum 0,90 m. Lorsqu'il y a un danger pour les enfants en âge préscolaire sans surveillance, le diamètre des ouvertures jusqu'à une hauteur de 0,75 m ne doit pas dépasser 12 cm et un dispositif doit être prévu pour qu'il soit impossible ou difficile d'y grimper.</i>					
2210.02		○	1 = OK 0 = nOK			
2210.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2211	Protection contre le rayonnement nucléaire					
2211.01	La protection contre le rayonnement nucléaire des murs extérieurs est-elle garantie?	○		1 = OK 0 = nOK		

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>ITC 2017, chapitre 5.3</i> <i>Murs extérieurs recouverts de terre:</i> <i>Largeur minimale du talus à l'arête supérieure du plafond = 100 cm</i>					
	<i>Murs extérieurs isolés:</i> <i>Hauteur totale du local = épaisseur du mur de 80 cm</i> <i>Moitié de la hauteur du local = épaisseur du mur de 70 cm</i>					
2211.02	La protection contre le rayonnement nucléaire des plafonds est-elle garantie?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>ITC 2017, chapitre 5.3</i> <i>Plafonds:</i> <i>Aucun recouvrement = épaisseur de la dalle de 65 cm</i> <i>Recouvrement de 35 cm = épaisseur de dalle de 40 cm</i>					
2211.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2211.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2300	Fermetures					
2301	Portes blindées, volets blindés, portes pression, portes blindées à deux vantaux, portes blindées coulissantes					
2301.01	Les fermetures sont-elles accessibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Des modifications dans la construction ne doivent pas empêcher l'accès aux fermetures.</i>					
2301.02	Toutes les fermetures de la construction protégée sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
2301.04	Les pivots des charnières sont-ils maintenus à leurs deux extrémités par une goupille ou un point de soudure?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2301.05	Les leviers de verrouillage sont-ils tous disponibles et correctement montés?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
2301.06	La poignée amovible servant à ouvrir le volet blindé depuis l'extérieur est-elle disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2301.07	Le seuil amovible faisant partie de la fermeture est-il disponible?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
2301.08	Le seuil amovible peut-il être monté?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
2301.09	Les fermetures fonctionnent-elles et sont-elles exemptes de rouille?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le contrôle mécanique porte sur les éléments suivants :</i> <input type="radio"/> <i>verrou de sûreté (doit pouvoir être mis sans grand effort)</i> <input type="radio"/> <i>boulon de sécurité disponible (exigé depuis 1974)</i> <input type="radio"/> <i>boulon de sécurité pouvant être serré et desserré facilement</i> <input type="radio"/> <i>rouille</i>					
2301.10	Les leviers de verrouillage n'ont-ils pas de jeu?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le jeu entre le levier extérieur et le levier intérieur - jeu mesuré à l'extrémité des leviers - ne doit pas être supérieur à 2,5 cm. Le levier de verrouillage ne doit pas pouvoir tourner de lui-même. Les écrous doivent être serrés, le mécanisme doit être graissé et fonctionner sans difficulté.</i>					
2301.11	Les fermetures sont-elles étanches?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
	<i>Le contrôle comprend les points suivants:</i> <input type="radio"/> <i>tous les joints en caoutchouc bien en place (contrôler leur fixation dans la rainure)</i> <input type="radio"/> <i>joints en caoutchouc intacts (fissures, partiellement ébréchés)</i> <input type="radio"/> <i>joints en caoutchouc souples parce qu'entretenus (non durcis ou fendillés)</i> <input type="radio"/> <i>joints en caoutchouc propres (caoutchouc incolore)</i> <input type="radio"/> <i>étanchéité des fermetures (test de lumière)</i>					
2301.12		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2301.13		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2302	Dispositif d'autolibération					
	Indications générales <i>Le dispositif d'autolibération est exigé depuis 1968.</i> <i>Un dispositif d'autolibération doit être monté sur le côté intérieur de la porte blindée (PB) située le plus à l'intérieur de la construction protégée dans chaque zone d'entrée, éventuellement à proximité immédiate de celle-ci. Il doit être utilisé et son fonctionnement, contrôlé.</i>					
2302.01	Au moins un dispositif d'autolibération est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2302.02	Le dispositif d'autolibération est-il complet?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2302.03	Le dispositif d'autolibération fonctionne-t-il?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2302.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2303	Fermetures supplémentaires (portes ou volets blindés montés ultérieurement, appelés "portes rouges")					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	Indications générales <i>Sont appelées portes rouges à verrouiller en cas d'occupation de l'abri les fermetures supplémentaires (portes ou volets blindés) situées entre les zones protégée et non protégée (zone étanche aux gaz et aux pressions) et utilisées exclusivement à des fins étrangères à la protection civile. Les portes de communication reliant deux constructions protégées n'en font pas partie.</i> <i>Le contrôle comprend les points suivants:</i> ○ mécanisme de verrouillage spécial (chaîne, étrier en acier) avec cadenas ou fermeture à vis disponible? ○ porte munie d'un écriteau? <i>Exemple d'inscription: "A fermer en cas d'occupation de l'abri"</i>					
2303.01	Les fermetures supplémentaires ("portes rouges") sont-elles munies d'un mécanisme de verrouillage spécial?	○	1 = OK 0 = nOK			
2303.02	Les fermetures supplémentaires ("portes rouges") sont-elles munies d'écriteaux ad hoc?	○	1 = OK 0 = nOK			
2303.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2303.04		○	1 = OK 0 = nOK			
2400	Appareil de détection de gaz (local des engins du po att)					
2401	Aucune installation de détection de gaz disponible					
2401.01	La plaquette d'avertissement est-elle apposée? <i>La porte d'entrée du poste d'attente (po att) doit être munie d'un écriteau libellé par exemple comme suit: "L'entreposage de liquides inflammables est interdit dans ce local".</i>	○				1 = OK 0 = nOK
2401.02	Aucun liquide inflammable n'y est entreposé. <i>Lorsque des liquides inflammables (moteurs à essence, jerricanes) sont stockés dans le local des engins, celui-ci doit être équipé d'une installation de détection de gaz.</i>	○				1 = OK 0 = nOK
2401.03		○	1 = OK 0 = nOK			
2401.04		○	1 = OK 0 = nOK			
2402	Appareil de détection de gaz installé					
2402.01	Un contrat de maintenance a-t-il été conclu pour l'appareil de détection de gaz? <i>Un contrat de maintenance doit être conclu avec le fournisseur en même temps que le contrat pour l'installation de l'appareil de détection de gaz.</i>	○				1 = OK 0 = nOK
2402.02	Les travaux d'entretien périodiques sur l'installation de détection de gaz sont-ils effectués conformément au contrat de maintenance?	○				1 = OK 0 = nOK
2402.03	Un cahier / une feuille de contrôle est-il/elle disponible?	○				1 = OK 0 = nOK
2402.04	Le cahier / la feuille de contrôle est-il/elle tenu/e à jour?	○				1 = OK 0 = nOK
2402.05	La dernière maintenance qui devait avoir lieu selon le cahier de contrôle a-t-elle été réalisée?	○				1 = OK 0 = nOK
2402.06	Une plaquette d'avertissement informant sur les mesures à prendre en cas d'alarme au gaz a-t-elle été apposée?	○				1 = OK 0 = nOK
2402.07	La plaquette d'avertissement informant sur les mesures à prendre est-elle à jour?	○				1 = OK 0 = nOK
2402.08	Les personnes et organisations responsables en cas d'alarme ont-elles été instruites des consignes de comportement? <i>Des listes de contrôle indiquant la procédure en cas d'alarme doivent être disponibles. Des exercices réguliers doivent être organisés et consignés dans le carnet de contrôle afin de prévenir les accidents résultant de la non-application de la procédure.</i>	○				1 = OK 0 = nOK
2402.09		○	1 = OK 0 = nOK			
2402.10		○	1 = OK 0 = nOK			
2403	Installations électriques liées à l'appareil de détection de gaz					
2403.01	Tous les composants des installations à courant fort (interrupteurs, prises, cordons prolongateurs etc.) et les appareils électriques (déshumidificateurs, radiateurs, etc.) sont-ils placés à plus d'un mètre du sol? <i>Les installations électriques doivent être modifiées de manière à ce que leur bord inférieur soit à plus d'un mètre du sol.</i>	○				1 = OK 0 = nOK
2403.02	L'appareil de ventilation VA 150 (avec chauffage électrique) n'aspire-t-il pas d'air du local des engins? <i>Afin d'éviter que le réchauffeur d'air électrique ne puisse mettre le feu à des vapeurs inflammables et que celles-ci puissent ainsi être évacuées au moyen de l'appareil de ventilation, le VA 150 ne doit pas pouvoir être utilisé en marche à air de roulement. Les éventuelles conduites flexibles doivent être raccordées de manière fixe (plombées) ou remplacées par un tuyau rigide.</i>	○				1 = OK 0 = nOK
2403.03	L'appareil de ventilation VA 150 peut-il être mis en marche uniquement depuis le tableau secondaire?	○				1 = OK 0 = nOK

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Afin que personne ne doive pénétrer dans le local des engins en cas de déclenchement du détecteur de gaz, l'appareil de ventilation servant à évacuer les vapeurs inflammables doit pouvoir être mis en marche depuis l'extérieur du local. A cet effet, l'interrupteur du VA doit être court-circuité.</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2403.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
2403.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3000	Ventilation					
	<p><i>Relevé des données</i></p> <p><input type="radio"/> La ventilation à l'intérieur de la construction protégée est assurée par une installation centrale VA</p> <p><input type="radio"/> La construction protégée est pourvue de petits appareils de ventilation centraux</p> <p><input type="radio"/> La construction protégée est pourvue de petits appareils de ventilation placés isolément unités de VA</p> <p>..... unités de VA</p> <p><input type="radio"/> Pour l'utilisation de la cuisine en temps de paix, la construction dispose d'un ventilateur d'évacuation d'air supplémentaire.</p> <p><i>Pendant le service d'entretien, la construction est chauffée:</i></p> <p><input type="radio"/> par une pompe à eau chaude raccordée à une installation externe de chauffage de bâtiment via la ventilation</p> <p><input type="radio"/> par un chauffage électrique</p> <p><input type="radio"/></p> <p><i>Pour chauffer la construction protégée lorsqu'elle est occupée et alors que le chauffage externe est défaillant, on a recours à un chauffage de secours, à savoir:</i></p> <p><input type="radio"/> à un chauffage électrique fonctionnant sur le groupe électrogène de secours</p> <p><input type="radio"/> au circuit de récupération de la chaleur du groupe électrogène de secours</p> <p><i>Une éventuelle ventilation du local des engins (po att) s'effectue:</i></p> <p><input type="radio"/> depuis la construction protégée</p> <p><input type="radio"/> à partir du sas</p> <p><input type="radio"/> par un VA 150 distinct sans filtre à gaz</p> <p><input type="radio"/> avec réchauffeur d'air électrique</p> <p><input type="radio"/> sans réchauffeur d'air électrique</p>					
	<p>Données de mesure de la surpression: enregistrées lors du contrôle de réception</p> <p>Marche sans filtre ventilateur d'évacuation d'air hors service Pa ventilateur d'évacuation d'air en service Pa</p> <p>Marche avec filtre ventilateur d'évacuation d'air hors service Pa</p>					
3100	Documents d'exploitation					
3101	Schéma d'exploitation affiché de façon durable					
3101.01	Le schéma d'exploitation du système de ventilation (schéma de principe avec mode d'emploi) est-il affiché de manière durable à un endroit approprié?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3101.02	Le schéma d'exploitation disponible pour le système de ventilation correspond-il à l'installation actuelle?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3101.03	Les modes de fonctionnement suivants peuvent-ils être correctement réglés conformément au schéma d'exploitation du système de ventilation?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<p><i>Le schéma d'exploitation permet-il d'utiliser parfaitement les modes de fonctionnement suivants? (voir ITO, page 3.22)</i></p> <p><input type="radio"/> marche sans filtre</p> <p><input type="radio"/> marche avec filtre</p> <p><input type="radio"/> exploitation de secours</p> <p><input type="radio"/> marche à air de roulement (pas disponible dans toutes les constructions protégées d'avant-ITO)</p> <p><input type="radio"/> service d'entretien</p> <p><i>Pour les petits appareils de ventilation (VA 150, VA 300), en fonction du mode d'emploi: contrôle de fonctionnement des débimètres et clapets d'étranglement.</i></p>					
3101.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3101.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3102	Désignation des composants					
3102.01	Les inscriptions, numérotations et rubriques utilisées sont-elles conformes aux ITE et au schéma d'exploitation? Les plaquettes sont-elles apposées de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<p><i>Les désignations, numérotations et rubriques doivent être conformes aux ITE.</i></p> <p><input type="radio"/> conformité avec les rubriques figurant dans les ITE</p> <p><input type="radio"/> écriteaux apposés de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue</p>					
3103	Appareil de ventilation Andair à monter au plafond					
3103.01	L'entraînement manuel existant répond-il aux exigences?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>S'il se compose de l'engrenage et de la manivelle d'un VA 150, l'entraînement manuel ne satisfait pas aux exigences en matière de débit d'air, de charge mécanique et d'emploi. Il faut alors le remplacer par un entraînement manuel répondant aux exigences actuelles.</i>					
3103.02		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
3200	Climatisation (humidité de l'air)					
3201	Stations de mesure					
	<p>Indications générales</p> <p>Les emplacements des stations de contrôle de l'humidité et de la température (hygromètres et thermomètres) sont en principe fixés dans les ITE, page 3-10, et déterminés par le système adopté pour l'entretien (p. ex. ventilation régulière à l'intérieur de la construction protégée, ouverture des portes, etc.).</p> <p>Les locaux abritant des installations de transmission ou servant à l'entreposage de matériel ou de plans exigent une attention particulière. Si la valeur maximale admise quant au degré d'humidité relative (65 %, cf. ITO, page 3.22.1) est dépassée, les mesures correctives définies dans les ITE, ch. 3 (p. ex. marche à air de roulement, moins d'air frais en été, plus d'air frais en hiver, chauffage, déshumidificateurs d'air supplémentaires, etc.) doivent être prises sans tarder.</p> <p>Les stations de contrôle nécessitent un entretien régulier et les données enregistrées doivent être évaluées. La régénération d'hygromètres à cheveux doit être effectuée deux fois par an selon le procédé suivant: Envelopper l'hygromètre d'un linge humide pendant environ une heure. Passé cette durée, la station devrait indiquer une humidité d'air relative d'environ 95 %. Au besoin, procéder à un ajustement avec la vis de réglage. Meilleure solution: déposer pendant environ une demi-heure tous les hygromètres ainsi régénérés dans un local présentant un taux d'humidité relative d'environ 60% en les plaçant à côté d'un hygromètre à affichage numérique. Etalonner ensuite les hygromètres régénérés en fonction de la valeur affichée par l'hygromètre numérique.</p>					
3201.01	Des stations de mesure (thermomètre / hygromètre) sont-elles en place?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.02	Le nombre de stations de mesure (thermomètre / hygromètre) installées est-il suffisant?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.03	Les stations de mesure (thermomètre / hygromètre) installées sont-elles appropriées?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.04	Des tableaux servant à reporter les valeurs enregistrées par les stations de mesure sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.05	Le cas échéant, ces tableaux sont-ils mis à jour régulièrement (mensuellement)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.06	Les hygromètres à cheveux sont-ils régénérés et étalonnés régulièrement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.07	Durant le service d'entretien, le taux d'humidité relative de l'air peut-il être maintenu au-dessous de 65% durant plus de 9 mois par an?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.08		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3201.09		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3202	Déshumidificateurs					
	<p>Indications générales</p> <p>Aucun déshumidificateur n'est requis si le taux d'humidité relative de l'air est maintenu au-dessous de 65% durant plus de 9 mois par an. Des déshumidificateurs doivent être installés lorsque l'humidité relative de l'air dépasse 65% pendant plus de 3 mois par an.</p> <p>Exigences :</p> <p><input type="radio"/> humidité relative de l'air inférieure à 65% (aucun déshumidificateur exigé, les points ad hoc ne doivent pas être contrôlés)</p> <p><input type="radio"/> humidité relative de l'air supérieure à 65% (déshumidificateurs requis, contrôler les points ad hoc)</p> <p>Le nombre de déshumidificateurs à installer dans les constructions protégées est fixé dans les Instructions de l'Office fédéral de la protection de la population sur le paiement des frais supplémentaires reconnus pour la modernisation des déshumidificateurs électriques des constructions protégées, du 15 décembre 2014. L'OFPP prend à sa charge les coûts (effectifs mais, plafonnés à 2'500.- par appareil) de l'acquisition du nombre minimal requis d'unités. Au cas où ces mesures ne permettraient pas de maintenir l'humidité relative de l'air à un niveau inférieur à 65%, une demande de versement de contributions pour des déshumidificateurs supplémentaires devra être présentée conformément à ces instructions.</p>					
3202.01	Des déshumidificateurs d'air ne sont pas nécessaires et pas disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<p>Indications générales:</p> <p>Les déshumidificateurs ne doivent pas être branchés sur une prise EMP. Afin que l'air puisse être déshumidifié de manière optimale, l'emplacement idéal de l'appareil devra être choisi près de l'entrée d'air de roulement (généralement une grille dans le réfectoire).</p>					
3202.03	Les déshumidificateurs d'air fonctionnent-ils correctement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3202.04	Les déshumidificateurs d'air sont-ils entretenus à un rythme régulier?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3202.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3202.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3203	Documentation "Service d'entretien"					
	<p>Indications générales</p> <p>Le service d'entretien correspond à la durée pendant laquelle la construction protégée n'est pas exploitée. Ce laps de temps est en règle générale le plus long de l'année. C'est pourquoi il est important que les réglages des principaux composants (interrupteur, clapets, portes, horloge de commande de la ventilation, déshumidificateurs, etc.) soient définis et consignés avec précision. En quittant la construction, les utilisateurs doivent pouvoir régler facilement les divers composants (exemple, voir ITE, page 2-8).</p>					
3203.01	Les réglages relatifs au service d'entretien sont-ils consignés?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
3203.02	Les positions des portes sont-elles correctement inscrites?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>La définition des positions des portes pour le service d'entretien fait défaut et doit donc être inscrite sur toutes les portes. Les portes doivent être munies d'inscriptions libellées comme suit: "Porte en service d'entretien OUVERTE" = vert, "Porte en service d'entretien FERMEE" = jaune, "Porte en service d'entretien VERROUILLEE" = rouge. voir ITE, page 3-14</i>					
3203.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3203.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3300	Installations de ventilation					
3302	Révision des soupapes/valves					
	Indication générale <i>Toutes les soupapes/valves doivent être soumises à un contrôle. Celui-ci englobe les points suivants: - propreté (poussière, toiles d'araignée, gravats) - manèment (rouille, résidus de peinture, collée, grippée) - Fonctionnement (disque de surpression reposant sur toute la surface, VAE tous les plateaux / ressorts de disque bien fixés, complets et tendus) Locaux: vent, chambre des préfiltres, WC/salles d'eau, cuisine (derrière les filtres à graisse, tuyau de cheminée), S, LD, réfectoire, machines, engins, VA, etc. Pour les centres protégés sanitaires et unités d'hôpital protégées, en plus: salle d'opération, local de préparation, local de stérilisation,</i>					
3302.01	L'entretien a-t-il été effectué sur toutes les soupapes de surpression (SSP) et valves anti-explosion (VAE)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3302.02	Toutes les VAE fonctionnent-elles?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	VAE défectueuses dans le local					
3302.03	Toutes les SSP fonctionnent-elles?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	SSP défectueuses dans le local					
3302.04	Toutes les SSP / VAE combinées fonctionnent-elles?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	SSP / VAE combinées défectueuses dans le local					
3302.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3302.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3303	Révision des clapets / disques d'obturation étanches au gaz					
3303.01	Tous les clapets / disques d'obturation étanches au gaz sont-ils entretenus?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3303.02	Tous les clapets / disques d'obturation étanches au gaz sont-ils en état de fonctionner?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Les disques des clapets ferment-ils complètement et les disques d'obturation peuvent-ils être introduits à fond (air frais/air filtré à partir de la chambre des préfiltres)? Effectuer un contrôle visuel depuis la chambre des préfiltres ou le raccordement d'air de barrage.</i>					
3303.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3303.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3304	Révision des sas					
3304.01	Le temps de rinçage (temps nécessaire pour 4 renouvellements d'air) est-il affiché à demeure dans les sas?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>La durée de rinçage est la suivante: Sas 1 minutes Sas 2 minutes Si le temps nécessaire au renouvellement de l'air n'est pas affiché et clairement mentionné dans la documentation de la construction, il y a lieu de charger une entreprise spécialisée d'effectuer les mesures et calculs adéquats (soit sur la base du débit d'air évacué à travers les VAE entre la désinfection et le sas ou entre le sas et le prénettoyage, soit sur la base de la perte de pression des VAE). La méthode de calcul est décrite dans l'Aide-mémoire technique AMT 00-2 Temps de rinçage des sas - Valeurs indicatives.</i>					
3304.02		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3304.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3305	Révision du sas donnant sur le local des machines					
3305.01	La conduite d'air évacué est-elle pourvue d'un bout de tuyau démontable?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<p><i>Tel est le cas dans les postes sanitaires et unités d'hôpital protégées ou dans les constructions protégées d'avant-ITO</i></p> <p><i>Le rinçage de ce sas peut s'effectuer au moyen de la conduite d'évacuation de l'air vicié.</i></p> <p><i>Le cas échéant, les points suivants doivent être contrôlés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la conduite d'air évacué est-elle pourvue d'un bout de tuyau démontable? - le temps de rinçage du sas est-il affiché de manière visible? - un mode d'emploi est-il disponible? <p><i>Le rinçage du sas dure: minutes</i></p> <p><i>Si le temps nécessaire au renouvellement de l'air n'est pas affiché et clairement mentionné dans la documentation de la construction, il y a lieu de faire effectuer les mesures et calculs adéquats (soit sur la base du débit d'air évacué à travers les VAE entre la désinfection et le sas ou entre le sas et le prénettoyage, soit sur la base de la perte de pression des VAE).</i></p>					
3305.02	Existe-t-il un mode d'emploi pour le bout de tuyau démontable de la conduite d'air évacué?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3305.03	Le temps de rinçage du sas est-il affiché à demeure sur un écriteau apposé au sas?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3305.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3305.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3306	Révision des préfiltres					
3306.01	Les préfiltres (ronds et plats) sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3306.02	Les préfiltres (ronds et plats) sont-ils propres?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<p><i>Dans les constructions protégées équipées de préfiltres ronds, des sacs filtrants seront utilisés lors du service d'entretien (voir ITE, page 5-23).</i></p> <p><i>Les préfiltres, y compris les paniers, doivent être nettoyés puis entreposés.</i></p>					
3306.03	Des nattes de remplacement sont-elles disponibles pour les préfiltres plats?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3306.04	Les sacs filtrants existant pour le service d'entretien sont-ils propres?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3306.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3306.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3307	Révision de l'appareil central de ventilation					
3307.01	Les positions de base des clapets de réglage dans les conduites d'air pulsé et d'air évacué sont-elles indiquées par des repères?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Il convient de marquer la position de base des clapets à l'aide d'un stylo-feutre résistant à l'eau ou par un autre moyen approprié.</i>					
3307.02	La natte pour le filtre d'air de roulement est-elle propre?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3307.03	Des filtres d'air de roulement de rechange sont-ils à disposition?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3307.04	Une courroie trapézoïdale de remplacement est-elle disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Pour chaque type de courroie trapézoïdale (entraînement à moteur et commande manuelle), une courroie de rechange doit être à disposition.</i>					
3307.05	Le moteur tourne-t-il dans le bon sens?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3307.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3307.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3308	Révision des petits appareils de ventilation (types VA 150/300)					
3308.01	Tous les appareils de ventilation de la construction protégée sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
3308.03	L'accès à l'appareil de ventilation est-il garanti, de sorte que le contrôle puisse avoir lieu?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3308.04	Les nattes des préfiltres sont-elles propres?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3308.05	La prise d'air de l'appareil de ventilation dispose-t-elle d'une valve anti-explosion?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Lorsque l'air extérieur est aspiré au moyen d'une prise d'air équipée d'une chambre des préfiltres, les valves anti-explosion sont positionnées dans celle-ci.</i>					
3308.06	Le récipient d'eau de condensation est-il fixé de manière à être suspendu à la verticale?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>S'applique uniquement aux petits appareils de ventilation qui n'aspirent pas l'air frais au moyen d'une prise d'air munie d'une chambre des préfiltres.</i>					
3308.07	La manivelle est-elle disponible?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3308.08	Les tuyaux flexibles sont-ils en bon état (pas de fissures, non cassants, maniés avec ménagement)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3308.09	Les tuyaux flexibles sont-ils raccordés correctement?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Une conduite flexible mal raccordée ne pourrait pas être reliée au filtre à gaz. Le cas échéant, les tuyaux flexibles doivent être échangés. Contrôle: un capuchon de protection à l'endroit où le filtre à gaz est raccordé risque d'être enlevé avec le raccord du tuyau flexible. Par conséquent, celui-ci ne devrait pas être muni d'un raccord.</i>					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
3308.10	Le raccord des tuyaux flexibles est-il intact?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3308.11	Les appareils de ventilation télécommandés sont-ils munis de capuchons de protection de l'arbre d'entraînement?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Selon les prescriptions correspondantes de la SUVA concernant la sécurité des personnes, les parties saillantes rotatives (arbre de l'entraînement manuel), telles qu'elles se présentent parfois dans les VA 15, doivent être couvertes. Cette mesure vise à éviter que des vêtements isolés puissent s'y enrouler. Les couvercles de protection d'arbre d'entraînement livrés avec l'appareil doivent être montés. Il est possible d'utiliser un couvercle à surface plane qui recouvre les parties saillantes mais qui tourne avec l'arbre d'entraînement. La protection de celui-ci n'est pas obligatoire pour les modèles équipés d'une collerette (l'arbre de l'entraînement manuel est encastré).</i>					
3308.12	Les appareils de ventilation fonctionnent-ils?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3308.13	Le moteur tourne-t-il dans le bon sens?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3308.14	Le moteur fait-il un bruit continu lorsqu'il tourne (pas de bruits de roulement)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3308.15	Le VA est-il muni de l'éclairage de secours?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3308.16	L'éclairage de secours du VA fonctionne-t-il?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>L'éclairage de secours ne peut être testé qu'avec le moteur en marche. Si le boîtier abritant l'éclairage de secours est plombé et que les plombs sont intacts, on peut admettre que l'éclairage de secours est en ordre.</i>					
3308.17	Le VA et son réchauffeur d'air électrique sont-ils directement reliés au réseau (sans fiche)?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
3308.18	Le réchauffeur d'air électrique est-il verrouillé avec l'appareil de ventilation?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Afin d'empêcher que le réchauffeur d'air électrique ne puisse être enclenché lorsque le VA est à l'arrêt, celui-ci doit être directement relié au réseau électrique et verrouillé avec le réchauffeur d'air.</i>					
3308.19		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3308.20		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3309	Révision des ventilateurs d'évacuation d'air					
3309.01	Les ventilateurs d'évacuation d'air fonctionnent-ils?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3309.02	Tous les ventilateurs d'évacuation d'air sont-ils verrouillés électriquement avec les appareils de ventilation?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Le ventilateur d'évacuation d'air est commandé manuellement (sur le tableau secondaire 1, voir ITO, page 3.44, fig. 3.4-11). Il importe de considérer que le ventilateur doit être verrouillé par l'intermédiaire du contacteur de l'appareil central de ventilation (dans le cas de petits appareils de ventilation, par l'intermédiaire du contacteur d'au moins un appareil). Il ne doit tourner qu'en même que l'appareil de ventilation afin d'éviter tout risque de dépression dans la construction lorsque cet appareil est arrêté.</i>					
3309.04	Des courroies trapézoïdales sont-elles disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Une courroie de rechange désignée en conséquence doit être disponible pour chaque type de courroie trapézoïdale.</i>					
3309.05	Le moteur tourne-t-il dans le bon sens?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3309.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3309.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3400	Filtres à gaz					
	<i>Relevé des données</i>					
	<i>Nombre</i>					
	<i>Fabricant</i>					
	<i>Type</i>					
	<i>N° d'approbation de l'OFPC</i>					
3401	Révision des filtres à gaz					
3401.01	Tous les filtres à gaz de la construction protégée sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>			1 = OK 0 = nOK	
3401.03	Les filtres à gaz ne présentent-ils pas de taches de rouille?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le cas échéant, on fera traiter les taches de manière adéquate.</i>					
3401.04	Les plombs des filtres à gaz sont-ils intacts?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Si les plombs sont endommagés ou qu'ils ont été enlevés, il y a lieu de supposer que les filtres ont été ouverts et que le charbon actif a absorbé de l'humidité. D'entente avec l'Office cantonal responsable de la protection civile ou de l'organe cantonal indépendant responsable des constructions de protection civile, le fournisseur des filtres à gaz sera chargé d'effectuer un contrôle et de remplacer ces filtres si leur poids a augmenté de façon à dépasser les valeurs prescrites.</i>					
3401.05	Les tuyaux flexibles utilisés pour raccorder les filtres à gaz sont-elles en bon état (pas de fissures, non cassantes, traitées avec ménagement)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3401.06	La direction de l'air du filtre à gaz correspond-elle à celle du système?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3401.07	Les filtres à gaz sont-ils vissés au sol?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3401.10		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
3401.11		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3500	Instruments de mesure					
3501	Révision des instruments de mesure					
3501.01	Un débitmètre d'air pour la marche sans filtre et la marche avec filtres est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3501.02	Un manomètre de surpression est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3501.03	Les conduites du manomètre de surpression sont-elles correctement posées?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le tuyau flexible de mesure de la pression atmosphérique extérieure doit se prolonger jusqu'à l'extérieur (prise d'air ou pré-nettoyage). Dans les constructions protégées, les tuyaux flexibles de mesure de la pression intérieure doivent se prolonger jusque dans le réfectoire. Si le manomètre indique une surpression négative dans le local, les tuyaux flexibles sont raccordés à l'envers aux endroits prévus à cet effet (ce raccordement erroné est corrigé lors du CPC). Si le manomètre n'indique aucune surpression à l'intérieur du local, il y a lieu de vérifier l'existence, sur la face arrière, d'un autre point de raccordement non étanché.</i>					
3501.04	Le manomètre de surpression est-il doté d'une marque bleue (air frais) et d'une marque rouge (air filtré)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3501.05	Un débitmètre est-il disponible pour l'air de roulement	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3501.06	Les instruments de mesure sont-ils tous sur la position "0" quand la ventilation est hors service et du liquide de mesure est-il disponible? Les appareils de mesure sont-ils montés correctement, c'est-à-dire à l'horizontale (réglage en fonction de l'indication du niveau)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les instruments de mesure doivent être montés à l'horizontale. Si la ventilation n'est pas en service ou que les portes de la construction sont ouvertes, les instruments de mesure doivent indiquer la position "0" (les régler si nécessaire). Lorsqu'il s'agit de manomètres à tube incliné, il peut être nécessaire d'y rajouter du liquide; lorsque le manomètre est hors service, fermer les</i>					
3501.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3501.08		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3600	Contrôles de fonctionnement de la ventilation					
3601	Contrôle de la marche sans filtre					
	<i>Préparatifs</i> <i>Pour contrôler le fonctionnement de la ventilation, une surpression est créée dans la construction. A cet effet, les mesures suivantes doivent être prises:</i> <input type="radio"/> remplir d'eau tous les syphons, <input type="radio"/> activer toutes les fermetures de l'ouvrage de protection, <input type="radio"/> régler tous les instruments de mesure de manière à ce qu'ils indiquent la position "0", <input type="radio"/> mettre hors service le ventilateur d'évacuation d'air. <i>Pour effectuer ce contrôle de fonctionnement, la rubrique 3501 doit être en ordre.</i> <i>Régler l'installation de ventilation sur «marche sans filtre» selon le schéma d'exploitation.</i> <i>Pendant la marche sans filtre, la surpression intérieure ne doit pas dépasser 250 Pa (ITO, page 3.24.5)!</i> <i>250 Pa (Pascal) équivalent à 25 mm de colonne d'eau.</i>					
3601.01	Le débit d'air exigé (marque bleue sur le débitmètre d'air) est-il atteint avec la valeur mesurée lors du contrôle de réception de la construction (+/- 10 %)?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Si la marque bleue sur le débitmètre d'air n'est pas atteinte, il y a lieu de vérifier soigneusement s'il existe une fuite (joints, écoulements, soupapes, ouverture de la fosse d'aisances, VAE entièrement ouvertes, ouverture supplémentaire aménagée, conduite d'air obstruée, etc.) ou si le VA absorbe suffisamment d'air frais (filtre encrassé, VAE défectueuse, surface libre insuffisante de la construction de prise d'air, ventilateur d'évacuation d'air en service, puissance du moteur à la baisse, etc.).</i>					
3601.02	La surpression maximale admise dans la construction protégée, à savoir 250 Pa (Pascal), n'est-elle pas dépassée?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
3601.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3601.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3602	Contrôle de la simulation de la marche avec filtres					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Régler l'installation de ventilation sur «marche sans filtre» conformément au schéma d'exploitation.</i>					
	<i>Procédé : Réduire l'arrivée d'air jusqu'à ce que le(s) débitmètre(s) se place(nt) sur la marque rouge. Utiliser pour cela le clapet double étanche aux gaz s'il s'agit d'un système central de ventilation avec compte-tours (niveau 1), le clapet de réglage s'il s'agit d'un système de ventilation avec des disques d'obturation ou encore les clapets d'étranglement s'il s'agit d'une installation avec VA 150 ou VA 300.</i>					
	<i>Surpression à l'intérieur de la construction protégée, enregistrée par le manomètre de surpression, lors de la simulation de marche avec filtres: Ventilateur d'évacuation d'air hors service: aujourd'hui Pa lors du dernier CPC Pa selon le PV de réception Pa Ventilateur d'évacuation d'air en service: aujourd'hui Pa lors du dernier CPC Pa selon le PV de réception Pa</i>					
3602.01	La surpression atteinte lors de la marche avec filtres simulée est-elle conforme à la valeur résultant de la mesure de réception (- 15 %)?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Si le taux de surpression est supérieur à la baisse de 15 % mesurée au moment de la réception de la construction, il y a lieu de vérifier s'il existe une fuite (joints, écoulements, soupapes, ouverture de la fosse d'aisances, VAE entièrement ouvertes, ouverture supplémentaire aménagée, conduite d'air obstruée, etc.) ou si le VA absorbe suffisamment d'air frais (filtre encrassé, VAE défectueuse, surface libre insuffisante de la construction de prise d'air, ventilateur d'évacuation d'air en service, puissance du moteur à la baisse, etc.).</i>					
3602.02	Les soupapes de surpression (SSO) s'ouvrent-elles en direction des sas/locaux de désinfection?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3602.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3602.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3603	Contrôle de la ventilation de secours					
	<i>Régler sur «ventilation de secours» selon le schéma d'exploitation (manivelle).</i>					
	<i>Procédé: Reprendre les réglages de la marche avec filtres simulée (point de contrôle 3602) Enlever les fusibles servant à la marche électrique (risque d'accident) Passer de la marche électrique à la marche manuelle, tourner la manivelle en effectuant 30 à 45 tours/min. Le ventilateur d'évacuation d'air doit être arrêté. Durant le service du sas, la surpression ne doit jamais être inférieure à 50 Pa. 50 Pa [Pascal] correspondent à environ 5 mm de colonne d'eau</i>					
3603.01	Le contrôle de la ventilation de secours (absence de courroie trapézoïdale et de manivelle, manque de personnel, etc.) peut-il être effectué?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3603.02	Peut-on obtenir une surpression d'au moins 50 Pa?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
3603.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
3603.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4000	Approvisionnement en eau					
4100	Documents d'exploitation concernant l'alimentation en eau froide et en eau chaude					
4101	Affichage durable du schéma d'exploitation					
4101.01	Le schéma d'exploitation relatif à l'approvisionnement en eau (schéma de principe présentant les divers modes d'exploitation) est-il bien lisible et affiché de façon durable à un endroit approprié?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4101.02	Le présent schéma d'exploitation de l'approvisionnement en eau correspond-il à l'installation actuelle?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4101.03	Les modes d'exploitation suivants peuvent-ils être configurés correctement en fonction du schéma de principe relatif à l'approvisionnement en eau?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<input type="radio"/> exploitation du réseau en temps de paix <input type="radio"/> exploitation du réseau en cas de situation grave <input type="radio"/> exploitation du réservoir <input type="radio"/> alimentation de secours					
4101.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4101.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4102	Inscription sur les composants					
4102.01	Les inscriptions, numérotations et rubriques utilisées sont-elles conformes aux ITE et au schéma d'exploitation? Les plaquettes sont-elles apposées de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les désignations, numérotations et rubriques doivent être conformes aux ITE. <input type="radio"/> conformité avec les rubriques figurant dans les ITE <input type="radio"/> écriteaux apposés de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue</i>					
4200	Réservoir d'eau					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	Relevé des données Contenu du réservoir d'eau m3 En exploitation d'entretien, le réservoir d'eau est <input type="radio"/> vide <input type="radio"/> rempli					
4201	Révision de la face extérieure du réservoir d'eau					
4201.01	Le réservoir d'eau est-il étanche?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Normes d'étanchéité fixées dans les ITO, chapitre 4.27.2 Les mesures des pertes d'eau doivent commencer le troisième jour suivant le remplissage du réservoir. Ces pertes ne doivent pas dépasser 5 % en 2 semaines. Lorsque le réservoir d'eau est vide, ce qui est par exemple le cas dans les constructions protégées dont le degré de préparation a été réduit, on consultera le responsable de l'entretien.</i>					
4201.02	Le réservoir d'eau est-il doté d'un indicateur de niveau d'eau?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4201.03	L'indicateur de niveau d'eau comprend-il une échelle de mesure?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4201.04	La conduite de remplissage de secours menant au réservoir d'eau peut-elle être vidée?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4201.06	Le tuyau flexible de la conduite de remplissage de secours équipé d'un raccord storz 55 mm et d'une vanne d'arrêt est-il installé à l'extérieur du réservoir d'eau?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4201.08		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4201.09		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202	Révision de la face intérieure du réservoir d'eau					
4202.01	L'intérieur du réservoir d'eau a-t-il pu être contrôlé dans le cadre du CPC?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202.02	Le couvercle du trou d'homme est-il exempt de rouille?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202.04	Les armatures sanitaires sont-elles exemptes de rouille?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202.06	Les parois intérieures et le fond du réservoir d'eau sont-ils exempts de taches de rouille (fers d'armature insuffisamment recouverts ou clous/fils de fer)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202.08	La conduite de prélèvement est-elle placée à la bonne hauteur?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>L'eau doit être prélevée quelques centimètres au-dessus du fond du réservoir pour empêcher l'aspiration de boue ou de matières flottantes déposées (sédiments).</i>					
4202.10	Le trop-plein est-il placé à la bonne hauteur?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202.12	Le fond du réservoir d'eau est-il incliné de manière à ce que celui-ci puisse être entièrement vidé?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202.14	Le trop-plein du réservoir d'eau est-il aménagé sans siphon?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Il y a un danger de pollution bactériologique de l'eau potable.</i>					
4202.16		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4202.17		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4300	Contrôles de fonctionnement de l'approvisionnement en eau					
4301	Soupapes et organes d'arrêt					
4301.01	Les organes d'arrêt de la conduite d'amenée d'eau et des conduites de distribution sont-ils en état de fonctionnement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Contrôler le fonctionnement de quelques organes d'arrêt (désactiver/activer).</i>					
4301.02	Les soupapes de sécurité de la conduite d'amenée d'eau au chauffe-eau sont-elles en état de fonctionnement?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Déclencher les soupapes de sécurité de la conduite d'amenée d'eau au chauffe-eau et en contrôler l'étanchéité (égouttement).</i>					
4301.03	Des vannes d'arrêt de conduites étrangères à la construction (eau froide, eau chaude, chauffage) sont-elles disponibles, si possible en dehors de la construction protégée?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
4301.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4301.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4302	Alimentation en eau de secours					
4302.01	La pompe à main fonctionne-t-elle correctement?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Les pompes à main conservées sont considérées comme étant en règle.</i>					
4302.02	Une conduite spéciale est-elle disponible pour le prélèvement de l'eau de secours?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>La conduite d'amenée de la pompe à main ne doit pas être raccordée à la conduite de vidange du réservoir d'eau car des sédiments pourraient alors être aspirés.</i>					
4302.04	La conduite d'eau servant à l'alimentation de secours peut-elle être entièrement vidée, du réservoir d'eau à la pompe à main?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>A chaque affaissement, la conduite d'amenée de la pompe à main doit être munie de robinets de vidange pour empêcher la présence d'eau résiduelle (développement de bactéries, risque de corrosion). Elle doit être vide et sèche lors de l'exploitation d'entretien. La pompe à main doit également pouvoir être vidangée et asséchée. On veillera à ce que le réservoir d'eau ne puisse pas être vidé via la conduite de prélèvement de secours jusqu'à la hauteur du point de puisage (vanne d'arrêt à proximité du réservoir d'eau).</i>					
4302.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4302.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4303	Installation de surpression					
	Indication générale <i>Conformément aux ITO, des installations de surpression sont exigées uniquement dans les constructions sanitaires protégées. Le cas échéant, ces installations et leurs commandes électriques dans les PC et po att doivent être mises hors service et démontées. Une pompe à main servant à l'alimentation en eau de secours doit être maintenue à proximité du réservoir d'eau ou dans la cuisine.</i>					
4303.01	Cette construction protégée n'est pas équipée d'un élévateur de pression qui n'est plus exigé pour elle?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4303.02	L'élévateur de pression est-il en état de fonctionnement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Mettre en service l'élévateur de pression et le soumettre à un essai de fonctionnement selon le mode d'emploi.</i>					
4303.03	La conduite de prélèvement reliant le réservoir d'eau à l'installation de surpression est-elle séparée du réseau d'alimentation en eau du point de vue mécanique?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
4303.04	La conduite de prélèvement reliant le réservoir d'eau à l'installation de surpression peut-elle être entièrement vidangée?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
4303.05	Le coude de renversement est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le coude de renversement est un dispositif mécanique permettant de procéder à l'approvisionnement en eau au moyen du réseau ou à partir de l'élévateur de pression (réservoir d'eau).</i>					
4303.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4303.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4304	Appareil de stérilisation par rayons ultraviolets (UV)					
	Indication générale <i>Conformément aux ITO, les appareils de stérilisation par rayons UV sont exigés uniquement dans les constructions sanitaires protégées. Leur mise hors service doit être conforme aux prescriptions du SSC (enlever le fusible, y apposer un écriteau 'Hors fonction'). Les appareils de stérilisation par rayons UV en place et leurs commandes électriques dans les PC et po att doivent être mis hors service et démontés.</i>					
4304.01	Cette construction protégée n'est pas équipée d'un appareil de stérilisation par rayons UV qui n'est plus exigé pour elle?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4304.02	L'appareil de stérilisation par rayons UV a-t-il été mis hors service?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4304.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4304.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4305	Dispositif de traitement de l'eau, captage d'eau souterraine					
4305.02	Aucun captage d'eau souterraine défectueux ou interdit d'exploitation par le SE n (Service de l'environnement) du canton compétent?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les captages d'eau souterraine ainsi que leurs commandes électriques défectueux ou interdits d'exploitation doivent être mis hors service et démontés (raisons possibles: niveau trop bas de la nappe phréatique, prise ensablée ou qualité insuffisante de l'eau).</i>					
4305.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
4305.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5000	Evacuation des eaux usées					
	Relevé des données <i>La conduite d'évacuation des eaux usées est reliée à la</i> <input type="radio"/> <i>canalisation extérieure (publique) plus haute que la conduite du réseau d'eau potable</i> <input type="radio"/> <i>canalisation extérieure (publique) plus profonde que la conduite du réseau d'eau potable</i>					
5100	Documents d'exploitation concernant l'évacuation des eaux usées					
5101	Affichage durable du schéma d'exploitation					
5101.01	Le schéma de principe présentant les divers modes d'exploitation est-il bien lisible et affiché de façon durable à un endroit approprié?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5101.02	Le schéma de principe disponible pour l'évacuation des eaux usées correspond-il à l'installation actuelle?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5101.03	Les modes d'exploitation suivants peuvent-ils être correctement activés conformément au schéma de principe de l'évacuation des eaux usées?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<input type="radio"/> Exploitation normale <input type="radio"/> Exploitation en cas de défectuosité de la canalisation locale <input type="radio"/> Exploitation en cas de défaillance de la pompe de la fosse d'aisances					
5101.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5101.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5102	Inscription sur les composants					
5102.01	Les inscriptions, numérotations et rubriques utilisées sont-elles conformes aux ITE et au schéma d'exploitation? Les plaquettes sont-elles apposées de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les désignations, numérotations et rubriques doivent être conformes aux ITE.</i> <input type="radio"/> conformité avec les rubriques figurant dans les ITE <input type="radio"/> écriteaux apposés de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue					
5200	Contrôle de fonctionnement des écoulements					
5201	Vannes et couvercles de la fosse fécale					
5201.01	Les vannes d'arrêt de la canalisation situées dans la fosse d'aisances, dans les conduites d'évacuation à proximité des pompes, voire dans les conduites reliant la zone non protégée à la zone protégée fonctionnent-elles?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Les vannes d'arrêt de la canalisation peuvent aussi être installées dans des conduites d'évacuation des eaux usées à l'extérieur de la construction. Ces vannes doivent être fermées en cas d'occupation de la construction. Apposer les indications sur l'emplacement de ces dispositifs d'arrêt à l'intérieur de la construction, par exemple près de la pompe de la fosse d'aisances.</i>					
5201.02	Les couvercles vissés des chambres de visite, des chambres des vannes et de la fosse d'aisances sont-ils bien entretenus?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<input type="radio"/> vis graissées et tournant librement disponibles <input type="radio"/> joints complets et bien entretenus disponibles					
5201.03	Les outils ou clés utilisés pour les différentes bouches d'écoulement, couvercles de puits, vannes d'arrêt, grilles caillebotis, etc. sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les clés spéciales doivent être obtenues auprès des fournisseurs et entreposées à l'intérieur de la construction protégée (p. ex. local d'entretien technique, local de ventilation).</i>					
5201.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5201.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5202	Écoulements au sol					
5202.01	Les bouches d'écoulement reliant la zone protégée à la zone non protégée de la construction sont-elles toutes munies de grilles verrouillables ou de vannes d'arrêt?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Lors d'une explosion devant la construction protégée, aucun air en surpression ne doit parvenir à l'intérieur de la construction à travers de quelconques tuyaux d'évacuation d'eau. C'est pourquoi chaque raccord, tant dans la partie non protégée que dans la partie protégée, doit disposer d'une bouche d'écoulement verrouillable ou d'un dispositif d'arrêt. Par exemple dans: local de prénettoyage, caniveaux d'écoulement près du local de prénettoyage/de la rampe/des escaliers, etc., sas, local des engins, prises et sorties d'air</i>					
5202.03	Le local des machines est-il exempt d'un écoulement au sol?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Le local des machines ne doit pas disposer de bouches d'écoulement au sol.</i>					
5202.05	Les bouches d'écoulement au sol sont-elles propres et exemptes de rouille ou de corrosion? Ces écoulements fonctionnent-ils correctement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les bouches d'écoulement rouillées ou corrodées doivent être nettoyées. On besoin, on les sablera et on les badigeonnera avec de la peinture au goudron (ITE, chapitre 9-75). Il y a lieu de remplacer les joints défectueux et de se procurer ceux qui manquent.</i>					
5202.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5202.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5203	Évacuation des eaux usées					
5203.01	Est-ce que l'on peut passer au mode d'exploitation de secours avec la pompe à main sans devoir entrer dans la fosse d'aisances?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Pour des raisons de sécurité, il doit être possible de passer à ce mode d'exploitation sans devoir entrer dans la fosse d'aisances. Les travaux de contrôle seront toujours exécutés à deux!</i>					
5203.02	Les eaux usées peuvent-elles être évacuées au moyen de la pompe à main et du raccord storz externe en utilisant le tuyau de raccordement et les tuyaux flexibles nécessaires?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le tuyau (raccord storz de 75 ou 110 mm) doit pouvoir être raccordé également lorsque le puits de canalisation est rempli. Le tuyau de raccordement et les tuyaux flexibles nécessaires doivent être munis d'une étiquette adéquate avant d'être entreposés dans la construction.</i>					
5203.03	Le manche de la pompe manuelle pour eaux usées est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
5203.04	Au cas où la pompe manuelle pour eaux usées munie d'un clapet de retenue à sphère serait conservée, les boules et les couvercles, y compris les joints, ont-ils été démontés puis déposés dans un sac près de la pompe?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Les pompes manuelles pour eaux usées sont conservées afin que leurs composants ne se bloquent et ne rouillent pas, les boules et les couvercles, y compris les joints, sont enlevés (pompe avec clapet de retenue à boule); les cônes sont bloqués dans la position médiane au moyen d'une cale.</i>					
5203.05	La pompe manuelle à eaux usées fonctionne-t-elle?	○		1 = OK 0 = nOK		
	<i>Les pompes manuelles conservées sont considérées comme appropriées.</i>					
5203.06	Dispose-t-on des outils requis pour le démontage de la pompe électrique pour eaux usées?	○	1 = OK 0 = nOK			
	<i>En principe, une pompe électrique pour eaux usées n'est nécessaire que dans le cas d'une canalisation plus haute que la conduite du réseau d'eau potable. Avant de démonter la pompe à eaux usées, monter un support au plafond. De plus, une poulie simple ou un instrument similaire devrait être disponible.</i>					
5203.07	Est-ce qu'en cas d'alarme "fosse d'aisances trop pleine", les mesures organisationnelles et techniques nécessaires sont clairement définies et leur application assurée?	○				1 = OK 0 = nOK
	<i>En cas d'alarme "fosse d'aisances trop pleine", on veillera à ce que les responsables soient avisés sans délai et qu'un des dispositifs suivants soit disponible: - téléalarme; - sirène d'alarme, évent. avec une lampe flash ou un feu tournant, montée à l'extérieur de la construction, avec un écriteau informant sur les mesures à prendre; - autres dispositifs ad hoc.</i>					
5203.08	La fosse d'aisances est-elle propre et sèche?	○	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Durant le service d'entretien, la fosse d'aisances d'une construction protégée munie d'une canalisation extérieure plus profonde doit être sèche.</i>					
5203.09	Les puits et les conduites d'évacuation des eaux usées sont-ils propres?	○	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les puits et les conduites d'évacuation des eaux usées devraient être rincés tous les 7 à 10 ans à l'aide d'un nettoyeur à haute pression. Le dernier rinçage (nettoyage à haute pression) a été effectué en (année)</i>					
5203.10		○	1 = OK 0 = nOK			
5203.11		○	1 = OK 0 = nOK			
5204	Installations sanitaires					
5204.01	Les WC sont-ils propres, sans résidus de calcaire ou autres dépôts?	○	1 = OK 0 = nOK			
5204.02	Les vidoirs et les lavabos sont-ils propres, sans résidus de calcaire ou autres dépôts?	○	1 = OK 0 = nOK			
5204.03	Les chasses d'eau des WC, les vidoirs et les robinets des lavabos sont-ils étanches?	○	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les installations sanitaires requièrent un entretien régulier.</i>					
5204.04	Le séparateur de plâtre est-il propre et exempt de résidus?	○	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les résidus de plâtre durcissent et bouchent l'écoulement de l'eau. ITE, chapitre 9-59</i>					
5204.05		○	1 = OK 0 = nOK			
5204.06		○	1 = OK 0 = nOK			
6000	Alimentation en énergie électrique					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<p>Relevé des données</p> <p>La construction est protégée contre l'EMP (impulsions électromagnétiques). <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p> <p>La construction protégée est pourvue d'un groupe électrogène de secours. <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p> <p>Puissance nominale du groupe électrogène de secours: kVA (étiquette signalétique fixée généralement sur le générateur); 100% de la puissance nominale convertie (courant nominal I_{max}): A (étiquette signalétique près de l'ampèremètre sur le tableau principal) 80% de la puissance nominale lors de la marche d'essai (courant nominal): A</p> <p>Heures de marche aujourd'hui: h</p> <p>Capacité du réservoir: litres</p> <p>L'abri qui fait partie de la construction protégée est-il raccordé au système d'alimentation électrique de secours? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p> <p>Le groupe électrogène de secours est également utilisé pour l'alimentation de secours extérieure (utilisation civile). <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p> <p>Le groupe électrogène de secours est activé au moyen <input type="radio"/> démarreur à ressort <input type="radio"/> démarreur hydraulique <input type="radio"/> démarreur électrique (batterie de démarrage)</p> <p>Le refroidissement du groupe électrogène de secours est obtenu par <input type="radio"/> air <input type="radio"/> eau <input type="radio"/> circuit supplémentaire de récupération de chaleur (chauffe-eau, réchauffeur d'air)</p> <p>Date du dernier contrôle périodique des installations électriques par un organisme d'inspection accrédité:</p>					
6100	Documents d'exploitation concernant l'alimentation en énergie électrique					
6101	Schéma synoptique courant fort affiché de façon durable					
6101.01	Le schéma synoptique courant fort est-il affiché de façon durable à un endroit approprié?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Le schéma synoptique courant fort doit renseigner sur les différentes manières de garantir l'alimentation en énergie, à savoir l'exploitation normale à partir du réseau local, l'exploitation à partir du groupe électrogène de secours, l'alimentation de secours et la transmission de l'énergie.					
6101.02	Est-il possible, à partir du schéma synoptique courant fort, d'activer correctement les modes d'exploitation suivants?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	(ITO, chapitre 3.42) <input type="radio"/> exploitation normale à partir du réseau local <input type="radio"/> exploitation à partir du groupe électrogène de secours <input type="radio"/> alimentation de secours <input type="radio"/> dégagement d'énergie <input type="radio"/> réinjection dans l'alimentation énergétique de l'hôpital					
6101.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6101.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6102	Inscription sur les composants					
6102.01	Les désignations, numérotations et rubriques utilisées sont-elles conformes aux ITE et au schéma synoptique courant fort? Les écriteaux sont-ils apposés aux appareils de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Les désignations, numérotations et rubriques doivent être conformes aux ITE. <input type="radio"/> conformité avec les rubriques figurant dans les ITE <input type="radio"/> écriteaux apposés de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue					
6200	Alimentation électrique de secours					
6201	Groupe électrogène de secours					
6201.03	La construction ne comprend-elle pas de groupe électrogène défectueux même si un groupe électrogène n'est pas exigé pour ce type de construction (po att II/po att II* ou po att III)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Les groupes électrogènes de secours et leurs commandes électriques installés dans les constructions protégées (p. ex. po att II/II* ou III) qui ne doivent pas en être équipés conformément aux ITO peuvent être démontés s'ils ne sont plus en état de fonctionnement.					
6201.04	Les contrôles de fonctionnement sous forme de marches d'essai sont-ils effectués régulièrement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	Les contrôles de fonctionnement ont pour but d'assurer en permanence l'état de préparation au fonctionnement du groupe électrogène et de ses installations auxiliaires Requis: tous les 3 mois (ITE, page 7-19), au moins 2 heures par marche d'essai Effektive Anzahl: pro Jahr à Std pro Probelauf					
6201.05	Le groupe électrogène de secours fonctionne-t-il?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
6201.07	Un cahier (journal) / une feuille de contrôle tenu(e) à jour est-il/elle disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
6201.08	Le cahier / la feuille de contrôle contient-il/elle les indications nécessaires selon les ITE 2000? <i>Les marches d'essai périodiques du groupe électrogène de secours doivent être consignées dans un cahier / une feuille de contrôle ad hoc.</i> <i>Le cahier / la feuille de contrôle disponible doit contenir les indications requises selon les ITE 2000, page 2-9 (puissance, fréquence, tension).</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.09	Les marches d'essai du groupe électrogène sont-elles effectuées avec la puissance minimale nécessaire, c'est-à-dire 80 % de la puissance nominale? <i>Pour éviter des dégâts, il est nécessaire de charger le groupe électrogène avec au moins 80 % de la puissance nominale (ITE, page 7-19).</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.10	La valeur maximale autorisée de l'intensité de courant lorsque le groupe électrogène fonctionne à pleine charge (puissance nominale indiquée en ampères = A) est-elle affichée sur le tableau principal? <i>Cette valeur doit être indiquée par une marque sur l'ampèremètre du tableau principal.</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.11	La valeur de charge maximale autorisée pour le groupe électrogène de secours s'affiche-t-elle avec précision sur l'appareil de mesure? <i>La valeur de charge maximale autorisée pour le groupe électrogène de secours doit pouvoir être mesurée avec précision (et non approximativement) sur l'ampèremètre.</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.12	Les pièces de rechange requises pour le groupe électrogène de secours sont-elles disponibles dans la construction protégée? <i>Le stock minimal de pièces de rechange (joints, courroies trapézoïdales, filtres, tuyaux flexibles. etc.) qui doit être disponible dans la construction protégée doit être défini en accord avec le fournisseur du groupe électrogène.</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.13	Des casques antibruit sont-ils disponibles pour tous les préposés aux constructions? <i>Prescription de la SUVA!</i> <i>Au moins trois casques antibruit devraient être disponibles à proximité du local des machines.</i>	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6201.14	La marche en continu de 24 h du groupe électrogène de secours est-elle effectuée tous les 10 ans? <i>Conformément aux ITE, page 7-17, la capacité de fonctionnement du groupe électrogène de secours doit être testée tous les 10 ans lors d'une marche en continu pendant 24 heures.</i> <i>Quand: pendant la période la plus chaude de l'année (juillet/août).</i> <i>Comment: à pleine charge, la porte du local des machines étant fermée, installation de ventilation en service, ventilateur d'évacuation d'air compris;</i> <i>remplir un procès-verbal des mesures effectuées (température du moteur diesel, du local et de l'air extérieur, pression, tension, intensité, fréquence).</i> <i>Le résultat de cette marche d'essai de 24 h doit être consigné dans la documentation de la construction.</i> <i>Voir aussi l'Aide-mémoire technique 04-6 "Marche d'essai en continu du groupe électrogène de secours pendant 24 h tous les 10 ans"</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.15	Des fuites sont-elles visibles en ce qui concerne l'alimentation en carburant et le réservoir?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.16	Des pertes d'huile à moteur ne sont-elles pas visibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6201.17		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6300	Installations électriques					
6301	Installations électriques					
6301.01	Un coffret externe à bornes est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6301.03	Le coffret externe à bornes est-il plombé?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6301.05	Les installations électriques sont-elles intactes et en bon état ? <i>Rapport établi lors de l'inspection de l'installation électrique ou contrôle visuel d'éventuels dommages causés aux prises, fiches, luminaires, câbles, etc.</i>	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6301.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6301.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6302	Protection EMP					
6302.02	Les raccords filetés pour câble EMP sont-ils bien vissés? <i>S'ils sont mal vissés, les raccords filetés pour câble EMP entravent la protection contre les impulsions électromagnétiques.</i>	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
6302.03	Des installations électriques ont-elles été réalisées après coup selon un projet approuvé? <i>Toutes les installations électriques réalisées après coup doivent avoir été autorisées par l'OFPP.</i> <i>Dans les constructions avec protection EMP, celle-ci ne doit pas être entravée par des installations réalisées après coup.</i> <i>Par exemple en raison de:</i> <i>- câbles inadéquats (pas de câbles EMP)</i> <i>- raccords filetés inadéquats pour le câble EMP</i> <i>- boîte de raccordement Woertz avec dérivateur de surtension manquante</i> <i>inscription vérifiée dans le registre d'ouvrage</i>	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
6302.04	Les chargeurs pour accumulateurs (LAG ZS-93) sont-ils correctement raccordés à l'installation de protection EMP? <i>Raccordement correct conformément aux instructions de montage (voir la cicalaire du 1er février de l'Office fédéral de la protection civile)</i>	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
6302.05	Le dispositif d'alarme de la fosse d'aisances est-il correctement protégé contre les impulsions électromagnétiques?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6302.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6302.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6303	Eclairage de secours et lampes portatives de secours					
	<i>Indication générale</i> <i>Le nombre de lampes portatives de secours est fixé dans les ITO et ITMO en fonction du type de construction protégée.</i> <i>Aux termes des ITO, au moins les emplacements suivants sont exigés pour les lampes portatives de secours:</i> - PC type I, II, III: 1x local Vent, 1x réfectoire, 1x local tm - po att tout type: 1x local Vent, 1x réfectoire - CSP: 1x local Vent, 1x locaux de triage/d'admission/de désinfection, 2x local à usages multiples, 1x par table d'opération - UHP: 1x local Vent, 1x locaux de triage/d'admission/de désinfection, 4x local à usages multiples, 1x par table d'opération - PC/po att comb: 1x local Vent, 1x réfectoire, 1x local télématique, 1x sans attribution fixe <i>Il est possible de se procurer des lampes portatives supplémentaires. L'OFPP participe aux frais de remplacement de lampes portatives existantes ou d'acquisition de nouvelles lampes portatives dans les constructions protégées.</i>					
6303.01	La construction protégée est-elle équipée de lampes portatives de secours homologuées?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.02	Le nombre disponible de lampes portatives de secours est-il suffisant (cf. Indications générales)?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.03	Une lampe portative de secours est-elle disponible dans le réfectoire?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.04	Une lampe portative de secours est-elle disponible dans le local Vent?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.05	Une lampe portative de secours est-elle disponible dans le centre tm?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.06	Une lampe portative de secours est-elle disponible dans les locaux de triage, d'admission et de désinfection (installations du service san)?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.07	Une lampe portative de secours est-elle disponible dans la salle d'opération (installations du service san)?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.08	Des lampes portatives de secours sont-elles disponibles dans le local à usages multiples (installations du service san)?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.09	Des lampes portatives de secours supplémentaires ne sont requises (pas recommandées pour des raisons de sécurité)?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.10	Les lampes portatives de secours sont-elles en parfait état de fonctionnement? (nOK si une lampe portative est défectueuse)	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
6303.11	Les lampes portatives de secours sont-elles en parfait état de fonctionnement? (nOK si plusieurs lampes portatives sont défectueuses)	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Si plusieurs lampes portatives de secours sont défectueuses, toutes les lampes portatives disponibles dans la construction protégée seront remplacées. Celles qui fonctionnent encore seront remises au canton en vue du remplacement de lampes portatives défectueuses d'autres constructions protégées.</i>					
6303.12	L'éclairage de secours fonctionne-t-il (plafonniers, enseignes lumineuses de sortie de secours) pour l'utilisation à des fins civiles?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Dans la plupart des cas, l'éclairage de secours servant à l'utilisation civile a été installé après coup pour des raisons de protection incendie. L'éclairage de secours peut être testé en enlevant les fusibles d'éclairage.</i>					
6303.13		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6303.14		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6304	Contrôles des installations électrotechniques					
6304.01	Les schémas électriques sont-ils disponibles dans les tableaux de distribution (tableau principal et tableau secondaire)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6304.02	Les schémas électriques dans les tableaux de distribution sont-ils tenus à jour?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>On y ajoutera toutes les installations et transformations effectuées après coup (p. ex. intégration de temporisateurs, d'appareils de détection de gaz ou d'installations télématiques).</i>					
6304.03	Un cahier "Recueil de l'installation" est-il disponible dans l'armoire de distribution principale?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6304.04	Le cahier "Recueil de l'installation" est-il à jour?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Un cahier "Recueil de l'installation" actualisé doit être disponible dans les constructions protégées [conformément à la Directive de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) concernant les installations électriques dans les ouvrages de protection de la protection civile, du service sanitaire ainsi que dans les abris spéciaux pour les infrastructures particulières (DePC)]. Pouvant être obtenu à l'OFPP, Section Constructions, ce cahier doit être déposé dans l'armoire de distribution principale.</i>					
6304.05	Le contrôle périodique de l'installation fait-il l'objet d'un rapport et celui-ci est-il à jour (max. 10 ans)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le contrôle périodique de l'installation doit avoir lieu tous les 10 ans (OIBT, art. 32). Le contrôle périodique de l'installation relève: - pour les constructions équipées d'un groupe électrogène de secours ou d'une installation de protection EMP, des organismes d'inspection accrédités spécialement pour ce type d'installation; - pour les autres constructions protégées, un rapport de sécurité est établi par un organe de contrôle indépendant (SINa). Les rapports de réception et les rapports des contrôles périodiques doivent être classés dans la documentation de la construction.</i>					
6304.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
6304.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6400	Commande du chauffage et de la ventilation					
6401	Chauffage					
6401.01	Les différents corps de chauffe se mettent-ils en marche lorsqu'on règle l'interrupteur du réchauffeur d'air sur les différents niveaux? <i>Les ampèremètres indiquent le fonctionnement correct du réchauffeur d'air électrique. A chaque passage à un niveau supérieur, tous les ampèremètres doivent augmenter en même temps et régulièrement. Les appareils de ventilation (VA) doivent répandre de l'air chaud.</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Indication concernant le chauffage de secours: Le chauffage de secours est assuré soit par un deuxième réchauffeur d'air électrique, soit par la récupération de la chaleur du moteur diesel. <input type="radio"/> Réchauffeur d'air électrique <input type="radio"/> Récupération de la chaleur du moteur diesel Compléter le chiffre correspondant 6401.02 ou 6401.03; supprimer "x" à la ligne qui ne convient pas.</i>					
6401.02	Le chauffage de secours à l'aide du second réchauffeur d'air électrique fonctionne-t-il?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6401.03	Le chauffage de secours au moyen de la récupération de la chaleur du moteur diesel du groupe électrogène de secours fonctionne-t-il?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6401.04	Le chauffage sur la base d'un système de pompage d'eau chaude, utilisé en temps de paix, fonctionne-t-il?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6401.05	Les radiateurs, aérothermes ou autres systèmes éventuellement disponibles sont-ils montés de manière à résister aux chocs?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6401.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6401.07		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6402	Thermostat antigel du ventilateur d'air pulsé					
	<i>Indication générale Les constructions protégées disposant d'un échangeur de chaleur (pompe à eau chaude, récupération de la chaleur du groupe électrogène de secours) doivent être équipées d'un thermostat antigel (voir ITE 2000, page 5-56).</i>					
6402.01	Un système de protection antigel est-il disponible?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6402.03	L'installation de protection antigel fonctionne-t-elle?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
	<i>(ITE, page 3.44, fig. 3.4-10) Afin que l'eau ne gèle pas dans l'échangeur de chaleur lorsque la température extérieure est basse, le ventilateur d'air pulsé est verrouillé par un système de protection antigel. Le thermostat antigel peut être ponté par un poussoir à impulsion à commande manuelle. Le pontage est maintenu en fonction jusqu'à ce que le thermostat antigel soit mis hors service par la remontée de la température, c'est-à-dire jusqu'à ce que le thermostat antigel se déclenche. Attention: Les thermostats antigel sont sous tension électrique (230 V). Ils ne doivent donc être ouverts et contrôlés que par des spécialistes en la matière.</i>					
6402.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6402.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6403	Horloge de commande pour la ventilation					
6403.01	Une horloge de commande électromécanique est-elle disponible pour garantir le service d'entretien de l'installation de ventilation?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6403.02	L'horloge de commande existante est-elle simple à utiliser - appropriée?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6403.03	Le service d'entretien est-il défini et correspond-il à l'horloge de commande?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>L'horloge de commande assure le service d'entretien (ordinaire) conformément aux ITE. La partie 3 des ITE (Limitation de l'humidité dans les constructions de protection) souligne le rôle important de l'horloge de commande pour les conditions climatiques dans les constructions protégées. Selon les ITE, page 3-8, la ventilation est enclenchée via l'horloge de commande aux premières heures de la journée pour 30 à 60 minutes en choisissant la marche à air de roulement, selon la saison avec plus ou moins d'air frais. Réglage de l'horloge de commande: MARCHE ARRÊT</i>					
	<i>Pour les constructions de protection mises en DPR, voir aussi les directives DPR 2004, page 3-13.</i>					
6403.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6403.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6500	Cuisine					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Relevé des données</i>					
	<p>La cuisine est équipée du matériel et des installations suivantes:</p> <p><input type="checkbox"/> Marmite à vapeur unités</p> <p><input type="checkbox"/> Braisière basculante unités</p> <p><input type="checkbox"/> Réchaud à (nombre) plaques</p> <p><input type="checkbox"/> Cuisinière avec four</p> <p><input type="checkbox"/> Chauffe-eau / litres:</p> <p><input type="checkbox"/> Chauffe-eau d'appoint (emplacement): litres:</p> <p><input type="checkbox"/> Réfrigérateur</p> <p><input type="checkbox"/> Cuiseur à vapeur (steamer)</p> <p><input type="checkbox"/> Lave-vaisselle</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>					
6501	Equipements de cuisine					
6501.01	Le réchaud à plaques / la cuisinière fonctionnent-ils?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6501.02	La/les marmite(s) à vapeur fonctionnent-elles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6501.03	La braisière basculante est-elle en état de fonctionnement? (ne fait pas partie de l'équipement standard des constructions de protection)	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Il est recommandé de mettre régulièrement les installations de cuisine en service pour éviter des dégâts aux corps de chauffe.</i>					
6501.04	Le chauffe-eau installé dans la cuisine est-il en état de fonctionnement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6501.05	La cuisine est-elle équipée d'un chauffe-eau homologué ou d'un chauffe-eau conforme aux exigences en matière de résistance aux chocs et de protection EMP?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Exigences en matière de résistance aux chocs et de protection EMP pour les chauffe-eau non homologués:</i> - fixation antichoc, - connexion directe moyennant un câble EMP ou un point de séparation EMP avec boîte de dérivation (Woertz).					
6501.06	Le chauffe-eau d'appoint installé à l'intérieur de la construction protégée est-il homologué ou conforme aux exigences en matière de résistance aux chocs et de protection EMP?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Si le chauffe-eau d'appoint est installé à l'extérieur de l'enveloppe de la construction protégée, il ne requiert pas d'homologation et ne doit donc pas être évalué.</i>					
6501.07	Le chauffe-eau d'appoint est-il en état de fonctionner?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6501.08		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6501.09		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6600	Buanderie					
	<i>Relevé des données</i>					
 (nombre) lave-linge pour kg chacun.					
 (nombre) sèche-linge pour kg chacun.					
 (nombre)essoreuses Type					
6601	Equipements de buanderie dans les constructions sanitaires protégées					
	<i>Indications générales</i>					
	<i>L'utilisation périodique des appareils installés dans la buanderie permet d'éviter des dommages dus à un arrêt prolongé.</i>					
6601.01	Un ou plusieurs lave-linge sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6601.03	Les lave-linge sont-ils en état de fonctionnement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6601.05	Le sèche-linge (tumbler) est-il en état de fonctionnement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6601.07	Les lave-linge et sèche-linge non homologués installés dans les constructions protégées dotées d'un dispositif de protection EMP sont-ils raccordés au moyen d'un point de séparation (p. ex. boîte de dérivation avec parasurtension)?	<input type="radio"/>		1 = OK 0 = nOK		
6601.08		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
6601.09		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7000	Transmission et télématique					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<p>Relevé des données</p> <p>Numéro principal (n° de tél.): Nombre de numéros de téléphone fixe en service:</p> <p>RACK mobile incluant les composants actifs suivants:</p> <p><input type="radio"/> Routeur</p> <p><input type="radio"/> Modem/DSL/ADSL</p> <p><input type="radio"/> Autocommutateur d'utilisateur (PBX)</p> <p><input type="radio"/> ISDN-NT (appareil de terminaison de réseau RNSI) / Routeur VoIP</p> <p><input type="radio"/> Commutateur de réseau</p> <p><input type="radio"/> Alimentation sans interruption ASC (optionnel)</p> <p>Raccordements / Installations:</p> <p><input type="radio"/> Fournisseur de raccordements par câble ou/et <input type="radio"/> Antenne d'émission radio / TV (DVB-T/SAT)</p> <p><input type="radio"/> Téléphonie mobile (GSM)</p> <p><input type="radio"/> Répéteur POLYCOM</p> <p><input type="radio"/> Antenne directionnelle POLYCOM</p> <p><input type="radio"/> Antenne de réception GSM (optionnel)</p> <p><input type="radio"/> Antenne de réception radio / TV (D-VBT)</p> <p><input type="radio"/> CUC (câblage universel de communication)</p> <p><input type="radio"/> Installation radio 2500 MHz</p> <p><input type="radio"/> Installation radio 200 MHz (ancien système, boîtiers radio gris)</p> <p>Téléphonie LB (téléphonie à batterie locale)</p> <p><input type="radio"/> Téléphonie de sas Nombre d'appareils:.....</p> <p><input type="radio"/> Câbles LB vers l'extérieur (pour la pose de lignes de campagne)</p>					
7100	Documents d'exploitation pour la transmission et la télématique					
7101	Documents relatifs à la téléphonie LB					
7101.01	Le schéma de principe de la téléphonie LB est-il affiché au mur dans le local télématique?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le schéma de principe de la téléphonie LB doit renseigner sur le mode d'installation des lignes.</i>					
7101.02	Le schéma d'exploitation de la téléphonie LB (liaisons point à point) est-il affiché au mur dans le local télématique?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le schéma d'exploitation de la téléphonie LB doit renseigner sur le mode d'installation de chaque ligne.</i>					
7101.03	Le schéma des liaisons de la téléphonie de sas est-il affiché au mur dans le local télématique?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7101.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7101.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7102	Documents Radio / POLYCOM / GSM					
7102.01	Le schéma d'exploitation de l'installation radio 2500 MHz est-il affiché au mur de la place radio?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7102.02	Le schéma d'exploitation de l'installation radio 200 MHz (ancien système) est-il affiché au mur du local télématique ou de la place radio? Ou ce schéma (ancien système, boîtiers radio gris) est-il intégré au nouveau schéma d'exploitation de l'installation radio 2500 MHz?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7102.03	Le schéma de principe POLYCOM est-il affiché au mur à proximité du répéteur?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7102.04	Le schéma de principe GSM est-il affiché au mur à proximité du répéteur?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7102.05	<i>L'installation GSM n'est pas exigée. Le schéma de principe correspondant peut donc aussi être représenté dans le schéma de principe POLYCOM.</i>	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7102.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7103	Contrôle de la disponibilité opérationnelle					
7103.01	Des listes de contrôle simples relatives à la mise en service sont-elles disponibles pour les installations de transmission et de télématique?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7103.02	Des exercices ont-ils lieu régulièrement pour la mise en service des installations de transmission et de télématique?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Pour assurer la disponibilité opérationnelle des installations de transmission et de télématique, des listes de contrôle simples relatives à la mise en service doivent être disponibles pour toutes les parties de la construction protégée et celles-ci doivent faire l'objet d'exercices ad hoc réguliers.</i>					
7103.03	La construction protégée est-elle dépourvue de central téléphonique à batterie locale, inutile au fonctionnement des liaisons internes?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les centraux téléphoniques LB en place doivent en principe être démontés et éliminés.</i>					
7103.04	Un plan de verrouillage des fermetures ad hoc exclut-il l'utilisation des locaux/installations de transmission et de télématique par des personnes non autorisées?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Un plan de verrouillage des fermetures doit garantir qu'aucune personne non autorisée ne puisse pénétrer dans le centre de transmission et de télématique, comme cela doit être notamment le cas lorsque la construction est utilisée par des organisations étrangères à la protection civile (p. ex. cantonnement de la troupe, manifestations sportives, associations de samaritains, etc.). Au besoin, le responsable de l'infrastructure télématique peut, sur réservation préalable, établir les liaisons désirées. Il est interdit de modifier les liaisons téléphoniques soudées au réseau câblé correspondant sur le distributeur principal!</i>					
7103.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7103.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
7200	Contrôle de l'installation téléphonique et télématique					
7201	Liaisons téléphoniques et connexions de données					
7201.01	Les raccordements actifs au réseau fixe installés dans le poste de commandement (emplacement destiné à la conduite) sont-ils en service?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le nombre minimal de raccordements actifs au réseau fixe destinés aux emplacements de conduite doivent être en service conformément au guide de l'OFPP sur l'extension des systèmes télématiques.</i>					
7201.02	Des liaisons vers l'extérieur sont-elles disponibles et en service pour des raisons de protection des personnes (service d'entretien)?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Sécurité des personnes oblige, la construction protégée (emplacements destinés à la conduite, voir sous 7201.01) doit, selon les instructions de la Suva (SBA 150), disposer soit d'un raccordement au réseau fixe, d'une liaison de radiotéléphonie ou d'un dispositif d'alarme utilisant une liaison filaire ou radio.</i>					
7201.03	Le numéro de téléphone de la construction protégée ne figure-t-il pas dans l'annuaire?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Si le numéro de téléphone de la construction protégée n'est pas connu, appeler le numéro 0800 820 300 (le numéro recherché est alors annoncé verbalement et peut être noté). Vérification: avec le téléphone de la construction protégée, appeler le numéro 1811 (Renseignements) et demander - qui est l'abonné au numéro = réponse "aucune inscription dans l'annuaire" - si le numéro s'affiche (restriction d'identification de la ligne appelante) = réponse "non visible" Si le numéro de téléphone figure par erreur dans l'annuaire, l'inscription doit être radiée par l'intermédiaire de l'opérateur. Procédé: le propriétaire de la construction veille à la radiation de l'inscription.</i>					
7201.04	Le poste de conduite actif dispose-t-il d'une liaison servant à la transmission de données (internet)?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>L'accès à un site internet peut être vérifié en raccordant un PC ou un ordinateur portable à une prise CUC.</i>					
7201.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7201.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7202	Téléphonie à batterie locale (LB) et téléphone de sas					
7202.01	Le distributeur principal de l'installation téléphonique n'a-t-il pas subi de modifications des liaisons soudées ou câblées?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Contrôle visuel pour établir l'existence éventuelle de fils desserrés. Le cas échéant, des liaisons soudées ou câblées de l'installation ont peut-être été modifiées. Les raccordements filaires seront rétablis par un spécialiste conformément au schéma d'exploitation.</i>					
7202.02	A-t-on remplacé tous les parasurtenseurs des installations radio et téléphoniques par des parasurtenseurs du type UCT 245 I?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les installations de transmission sont équipées de parasurtenseurs. Ceux-ci sont montés dans des coffrets de fusibles, des boîtes de raccordement extérieur BL, telles que BR 31/32 ou BR 1 dans les constructions protégées sans central téléphonique (constructions avec installations trm), des répartiteurs d'antennes et des prises radio. Des parasurtenseurs de réserve sont éventuellement encore disponibles. Plusieurs types dépassés ont été remplacés par des UCT 245 I lors d'une opération d'envergure. Par conséquent, seuls les UCT 245 I doivent encore être disponibles.</i>					
7202.03	Le téléphone du sas est-il monté correctement, son fonctionnement a-t-il été contrôlé et a-t-il été signalé?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Conformément au manuel technique des stations murales WS-88/1 et WS-88/2 ou aux instructions de montage ad hoc, le téléphone de sas ST-88 doit être installé de la façon suivante: - station murale WS 88/1 dans le sas; - station murale WS 88/2 en principe dans le local de prénettoyage, le plus loin possible de la porte blindée mais encore sous l'avant-toit, en aucun cas dans la zone propre du local de prénettoyage. Les liaisons requises doivent être connectées au coffret de raccordement BL et désignées. Les lignes et leur exploitation doivent être représentées dans un schéma distinct. Si la construction protégée compte plus d'accès que de téléphones de sas ST-88 attribués, ceux-ci seront utilisés en fonction de l'importance des accès. Voir la circulaire de l'OFPC du 10 janvier 1994: Attribution des téléphones de sas ST-88. Marquages: - prise de sas (utilisation ou numéros des raccordements filaires selon le schéma de principe/d'exploitation), - prise pour le téléphone de sas dans le centre télématique, - liaisons au coffret de raccordement BL.</i>					
7202.04	Le téléphone du sas fonctionne-t-il?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7202.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7202.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7300	Contrôle de l'installation radio					
7301	Liaisons radio 2500 MHz et réception POLYCOM					
7301.01	L'antenne extérieure SEA-400 S et son câble de connexion sont-ils disponibles dans le local télématique?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>L'antenne extérieure SEA-400 S et les câbles de connexion correspondants doivent absolument être disponibles dans le local télématique.</i>					
7301.02	Un support est-il disponible pour l'antenne extérieure SEA-400 S dans la zone d'entrée, près de la rampe d'accès, de la sortie de secours ou sur le toit?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Lorsque la couverture radio dans la zone d'entrée ou d'accès (rampe) est insuffisante, voire mauvaise, l'emplacement de l'antenne devra être prévu sur le toit. Des supports d'antenne peuvent être disponibles aussi bien à proximité des entrées, de la rampe d'accès et de la sortie de secours que sur le toit.</i>					
7301.03	Les câbles réseau (patch) servant à la liaison radio sont-ils disponibles à la place radio?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7301.04	La construction protégée garantit-elle la réception POLYCOM?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>La réception POLYCOM doit être testée à l'aide d'un appareil radio.</i>					
7301.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7301.06		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7302	Liaisons radio 200 MHz (boîtiers gris)					
	<i>Indication générale</i> <i>Le contrôle des liaisons radio 200 MHz dans les constructions protégées n'est effectué que dans la mesure où une installation radio est disponible.</i>					
7302.01	L'antenne extérieure SEA-80 S ou une autre antenne similaire et les câbles de connexion respectifs sont-ils disponibles?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>La construction protégée doit obligatoirement être équipée de l'antenne extérieure SEA 80 S ou d'une antenne comparable des sapeurs-pompiers ou du réseau radio communal et des câbles de connexion ad hoc.</i>					
7302.02	Un support est-il disponible pour l'antenne extérieure SEA-80 S près de l'entrée, de la rampe d'accès, de la sortie de secours ou sur le toit?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7302.03	La construction protégée permet-elle une réception radio?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>La réception radio doit être testée avec un appareil correspondant.</i>					
7302.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
7302.05		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8000	Installations du service sanitaire					
8100	Dispositif de conditionnement d'air pour la salle d'opération (DCOP)					
8101	Schéma de principe DCOP affiché de façon durable					
8101.01	Le schéma de principe présentant les divers modes d'exploitation est-il affiché de façon durable à un endroit approprié?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le schéma de principe doit être affiché à proximité du DCOP ou du coffret de commande ad hoc.</i>					
8101.02	Le schéma de principe disponible est-il conforme à l'installation actuelle?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8101.03		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8101.04		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8102	Inscriptions sur les composants du DCOP					
8102.01	Les inscriptions, numérotations et rubriques utilisées sont-elles conformes aux ITE et au schéma d'exploitation? Les plaquettes sont-elles apposées de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les désignations, numérotations et rubriques doivent être conformes aux ITE.</i> <input type="radio"/> conformité avec les rubriques figurant dans les ITE <input type="radio"/> écriteaux apposés de façon durable et de manière à ce que toute confusion soit exclue					
8103	Contrôle de fonctionnement du DCOP					
8103.01	Le DCOP est-il régulièrement contrôlé?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>ITE 2000 Page 6-15</i>					
8103.03	Un cahier / une feuille de contrôle ad hoc est-il tenu(e) à jour?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8103.04	Le DCOP est-il équipé d'un débitmètre de l'air pulsé?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Le débitmètre du DCOP est aujourd'hui exigé. ITE Page 6-16</i> <i>A défaut d'un tel débitmètre, le contrôle selon la rubrique suivante n'est pas nécessaire.</i>					
8103.06	L'entretien du manomètre à tube incliné du DCOP a-t-il lieu régulièrement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8103.07	Le manomètre de contenance mécanique du DCOP est-il en état de fonctionnement?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8103.10	Les filtres à poussières fines du diffuseur d'air de la salle d'opération (DOP) sont-ils disponibles dans la construction protégée?	<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
	<i>Les filtres à poussières fines doivent être stockés dans la construction dans un sac en plastique hermétiquement fermé.</i> <i>Ils sont placés dans le DOP lors de la préparation de la construction protégée.</i>					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
8103.11		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8103.12		<input type="radio"/>	1 = OK 0 = nOK			
8200	Gaz médicaux					
8201	Alimentation en gaz médical (oxygène O2 et protoxyde d'azote N2O)					
	<p><i>Indications générales</i> <i>Unités d'hôpital protégées "actives"</i> Les prises murales, les conduites d'approvisionnement en oxygène médical (O2) et les coffrets avec indicateur destinés au contrôle de la pression secondaire doivent être adaptés. Les prises murales, les conduites d'approvisionnement en protoxyde d'azote (N2O) et les coffrets avec indicateur destinés au contrôle de la pression secondaire doivent être démontés. Si l'adaptation des premiers et le démontage des seconds n'ont pas été effectués, ces installations devront être pourvues de l'inscription suivante: "Utilisation interdite, installation à adapter!" (cf. lettre-circulaire de l'OFPP du 31.08.2005)</p> <p><i>Les unités d'hôpital protégées "actives avec statut spécial SSC" font l'objet d'un contrat selon lequel l'installation d'approvisionnement en oxygène médical (O2) doit être obligatoirement intégrée au système d'assurance qualité de l'hôpital concerné. Pour les autres unités d'hôpital "actives", un accord a été conclu avec les médecins cantonaux pour que l'installation d'approvisionnement en oxygène médical soit intégrée au système d'assurance qualité de l'hôpital au moment de son adaptation.</i></p> <p><i>Les bouteilles de gaz médical remplies d'oxygène ou destinées à l'être sont soumises à la loi sur les produits thérapeutiques (LPT). En vertu de celle-ci, toutes les bouteilles de ce type doivent être équipées d'une étiquette de gaz médical (informations concernant l'emballage) et de la notice s'y rapportant (informations d'utilisation). Ces documents doivent être établis par un médecin ou un pharmacien responsable (voir la lettre-circulaire de l'OFPP du 15.05.2007).</i></p> <p><i>Unités d'hôpital protégées "inactives" et centres sanitaires protégés "actifs" et "inactifs"</i> Les prises murales, les conduites d'approvisionnement en oxygène médical (O2) et en protoxyde d'azote (N2O) et les coffrets avec indicateur destinés au contrôle de la pression secondaire seront adaptés ou démontés ultérieurement. Ces installations doivent porter l'inscription suivante: "Utilisation interdite, installation à adapter!" (cf. lettre-circulaire de l'OFPP du 31.08.2005).</p> <p><i>Aucune bouteille de gaz médical ne doit être entreposée à l'intérieur de la construction protégée. Si tel n'est pas le cas, de telles bouteilles seront éliminées dans les règles de l'art aux frais du propriétaire. En revanche, les bouteilles d'oxygène blanches correspondant à la nouvelle norme pourront continuer d'être utilisées à des fins médicales à l'extérieur de la construction protégée.</i></p>					
8201.01	Une installation d'alimentation en protoxyde d'azote (gaz hilarant N2O) est-elle encore en place?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Les installations existantes d'alimentation en protoxyde d'azote (N2O) et les commandes électriques qui en font partie dans les unités d'hôpital protégées et les centres sanitaires protégés doivent être mises hors service et démontées. A défaut, elles doivent être pourvues de l'inscription suivante: "Utilisation interdite, installation à adapter!" (voir la lettre-circulaire de l'OFPP du 31.08.2005)</i>					
8201.02	Centres sanitaires protégés "actifs et inactif": aucune bouteille de gaz médical (O2 und N2O) n'est-elle disponible?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Les centres sanitaires protégés ne doivent plus abriter de bouteilles de gaz médical (cf. lettres-circulaires de l'OFPP du 31.08.2005 et du 15.05.2007).</i>					
8201.03	Unités d'hôpital protégées "inactives": aucune bouteille de gaz médical (O2 et N2O) n'est-elle disponible?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Toutes les bouteilles de gaz médical doivent être éliminées dans les unités d'hôpital protégées "inactives" (voir les lettres-circulaires de l'OFPP du 31.08.2005 et du 15.05.2007).</i>					
8201.04	Unités d'hôpital protégées "actives": seules des bouteilles d'oxygène médical blanches (O2) doivent être disponibles (voir les lettres-circulaires de l'OFPP du 31.08.2005 et du 15.05.2007). Ces bouteilles sont-elles étiquetées selon le nouveau code couleurs?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
8201.05	Unités d'hôpital protégées "actives": l'approvisionnement en oxygène médical (O2) est-il intégré au système d'assurance qualité de l'hôpital et fait-il l'objet d'un contrôle régulier? Un cahier de contrôle ad hoc est-il tenu à jour?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Concernant les sept unités d'hôpital protégées "actives avec statut spécial SSC", selon les dispositions contractuelles, l'installation d'approvisionnement en oxygène médical (O2) doit obligatoirement être intégrée au système de qualité de l'exploitant (hôpital). Pour les autres unités d'hôpital "actives", l'installation d'approvisionnement en oxygène médical ne doit être intégrée au système d'assurance qualité de l'hôpital que dans la mesure où elle a été adaptée (voir la lettre-circulaire de l'OFPP du 15.05.2007).</i>					
8201.06	Unités d'hôpital protégées "actives": les prises murales de O2, le coffret de commande et le dispositif de surveillance sont-ils conformes à la nouvelle norme?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>Les installations d'approvisionnement en oxygène médical (O2) doivent être adaptées (impérativement dans les unités d'hôpital protégées "actives avec statut spécial SSC"). A défaut, elles doivent porter l'inscription suivante: "Utilisation interdite, installation à adapter!" (cf. lettre-circulaire de l'OFPP du 31.08.2005).</i>					
8201.07	Unités d'hôpital protégées "actives": toutes les bouteilles de gaz médical sont-elles entreposées debout, sur un support (pas directement sur le sol en béton) et fixées de manière à ne pas pouvoir se renverser?	<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
	<i>ITE, partie 11, et prescriptions de sécurité relatives aux bouteilles de gaz à haute pression: Ne pas poser les bouteilles de gaz directement sur le sol pour éviter le risque de formation de rouille. Ne jamais employer de liquides contenant de l'huile ou de la graisse, ou encore de la glycérine pour prévenir le risque d'incendie. Munir les bouteilles des capuchons de protection des valves sans visser ceux-ci à fond.</i>					
8201.08		<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
8201.09		<input type="radio"/>				1 = OK 0 = nOK
8300	Installation de stérilisation					

ID	point de contrôle / notes / remarques	résultat	légers défauts	défauts importants	défauts critiques	défauts de sécurité
	<i>Relevé des données</i> (nombre) stérilisateurs à vapeur Type (nombre) pompes à vide à moteur Type					
8301	Mise hors service de l'installation de stérilisation					
8301.01	L'installation de stérilisation est-elle pourvue d'un écriteau "HORS SERVICE: ne peut être utilisé qu'en cas d'urgence, sur ordre spécial des autorités!?"	○				1 = OK 0 = nOK
	"HORS SERVICE: ne peut être utilisé qu'en cas d'urgence, sur ordre spécial des autorités!" Les stérilisateurs à vapeur ne sont plus conformes à l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) en vigueur. Par conséquent, leur utilisation est actuellement interdite et ils doivent être distingués en conséquence. Si le Conseil fédéral l'ordonne à des fins de renforcement de la protection de la population ou sur ordre spécial des autorités, cette disposition de l'ODim peut être abrogée. C'est pourquoi on renonce pour le moment aux directives concernant l'entretien, document 7610-740-2007. En d'autres termes, l'épreuve d'efficacité avec terre sporifère ou avec indicateurs liquides 3M n'est pas effectuée. Entretien: L'entretien (contrôle périodique) se limite ainsi à un contrôle visuel annuel (détériorations mécaniques, corrosion par piqûres) et à un contrôle de fonctionnement technique tous les dix ans (marche d'essai du dispositif de chauffage et de la pompe à vide).					
8301.02		○				1 = OK 0 = nOK
8301.03		○				1 = OK 0 = nOK
8400	Revêtement de sol antistatique / Utilisation des locaux					
8401	Revêtement de sol antistatique					
8401.01	Le revêtement de sol antistatique est-il intact?	○		1 = OK 0 = nOK		
	Les locaux suivants doivent être équipés d'un revêtement de sol antistatique: - salle d'opération - local de préparation - local des soins ambulatoires - local de pose de plâtres (uniquement dans les unités d'hôpital protégées) - local à rayons X (uniquement dans les unités d'hôpital protégées) - pharmacie - laboratoire - local de stérilisation					
8402	Utilisation des locaux					
8402.01	Les locaux désignés (voir liste ci-dessous) ne sont-ils pas utilisés comme débarras ou entrepôt?	○				1 = OK 0 = nOK
	Pour des raisons de sécurité et de protection incendie, l'utilisation à des fins de remise ou d'entreposage des locaux énumérés ci-après est interdite: - salle d'opération - local de préparation - local des soins ambulatoires - local de pose de plâtres (uniquement dans les unités d'hôpital protégées) - local à rayons X (uniquement dans les unités d'hôpital protégées) - pharmacie - laboratoire - local de stérilisation - local de ventilation - local des machines - local à usages multiples (couloirs) - entrées et sorties (sas, local de désinfection) - cuisine					
8402.02		○	1 = OK 0 = nOK			
8402.03		○	1 = OK 0 = nOK			
9000	Equipement des abris					
9001.01	Le nombre requis de lits empilables pour abris selon les ITAS, chapitres 2 et 3 est-il disponible?	○	1 = OK 0 = nOK			
	Depuis le 01.01.1987, les abris doivent être équipés d'autant de lits empilables pour trois personnes que de places protégées.					
9001.02	Le nombre nécessaire de lits pour abris aménagés dans les hôpitaux et établissements médico-sociaux conformément aux ITAS, chapitre 4, est-il disponible?	○	1 = OK 0 = nOK			
	Jusqu'au 31.12.2011 (selon ITAS, chapitre 4.16), les abris ont été équipés de lits pour le service sanitaire ou empilables. Depuis le 01.01.2012 (révision du chapitre 4 des ITAS), des lits pour le service sanitaire ne doivent être acquis qu'à partir du moment où le					
9001.03	Le nombre exigé d'assortiments de toilettes à sec est-il disponible?	○	1 = OK 0 = nOK			
	Un assortiment de toilettes à sec (cabine WC mobile ou fixe avec rideaux, seau et coffret d'encastrement) doit être disponible pour 30 places protégées.					
9001.04	Un nombre suffisant de goulottes de lavabo et d'urinoir mobiles ou fixes est-il disponible conformément aux ITAS, chapitre 2?	○	1 = OK 0 = nOK			
	1 place-lavabo (robinet) pour 30 à 40 places protégées 1 urinoir pour 200 à 250 places protégées					
9001.05		○	1 = OK 0 = nOK			
9001.06		○	1 = OK 0 = nOK			